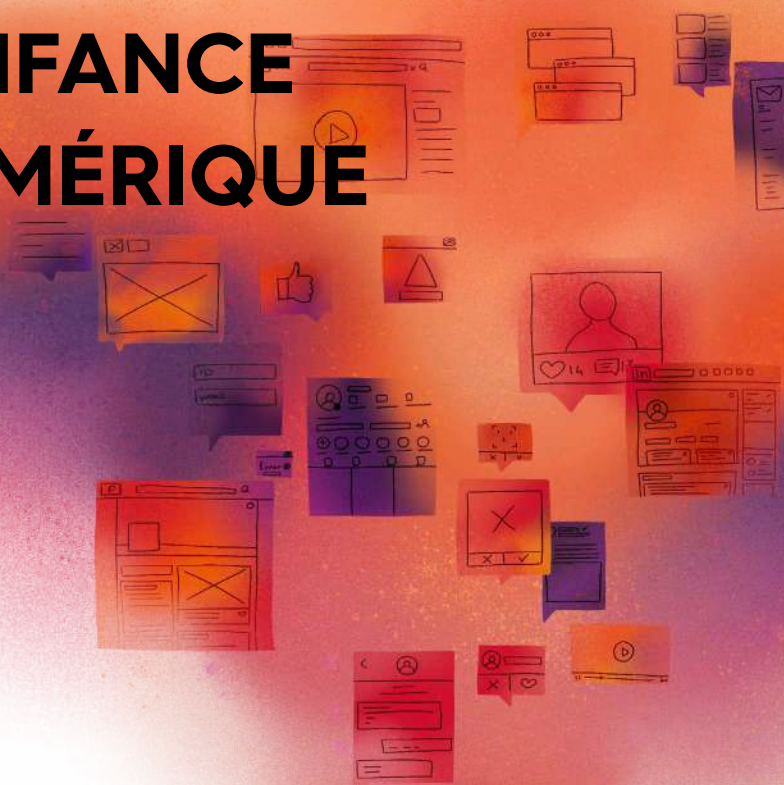


Agence
nouvelle des
**solidarités
actives**

ACCOMPAGNER LES JEUNES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Livre blanc février 2026



Avec le soutien de **sopra**  **steria**

Remerciements

L'Ansa remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce Livre Blanc, et notamment : les enfants, jeunes et professionnel·les des Maisons d'enfants à caractère social Jacques Laval (95) et Les Nids (76) ; ainsi que les enfants, jeunes et professionnel·les de toute la France qui ont pris le temps de répondre à l'enquête en ligne.

Merci aux collectivités et acteurs associatifs qui ont partagé leurs expériences et leurs outils dans le cadre de ce rapport.

Et enfin, merci à Adrien Taquet d'avoir pris le temps de réagir à ce Livre Blanc et de revenir sur les actions initiées par l'Etat lorsqu'il était Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé entre 2020 et 2022.

Contact

Ce livre blanc a été élaboré par Myriam Djoubri et Julie Erceau, respectivement chargée de mission et directrice déléguée de l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa).

Pour les contacter :

- Myriam Djoubri : myriam.djoubri@solidarites-actives.com
- Julie Erceau : julie.erceau@solidarites-actives.com

Pour en savoir plus sur l'Ansa : <https://www.solidarites-actives.com/>

Aide sociale à l'enfance (ASE) :

Service du Conseil départemental qui vise à protéger les enfants en danger ou en risque de danger et à soutenir les familles en difficulté

Assistant-es familiaux-les - Familles d'accueil :

Professionnel·les agréé·es par le Conseil départemental qui accueillent à leur domicile un·e ou plusieurs enfants confié·es à l'ASE. Ces dernier·ères veillent à leur éducation, leur sécurité et leur bien-être.

Conseil départemental : Collectivité territoriale responsable du pilotage, du financement et de la mise en œuvre de la politique de Protection de l'enfance sur son territoire.

Conseil national de la Protection de l'enfance (CNPE) :

Instance nationale consultative chargée d'émettre des avis et des propositions sur les politiques de prévention et de Protection de l'enfance.

Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) :

Administration du ministère des Solidarités chargée du pilotage des politiques publiques de solidarité, dont la Protection de l'enfance.

Fracture numérique :

Inégalités d'accès ou de compétences dans l'usage des outils numériques, souvent liées à des facteurs sociaux, économiques ou territoriaux.

Inclusion numérique :

Processus visant à garantir à chacun l'accès, les compétences et les moyens nécessaires pour utiliser le numérique de manière autonome et sécurisée.

Jeunes protégé-es :

Enfants, adolescents ou jeunes majeurs de moins de 21 ans, accompagné·es par l'ASE dans le cadre d'une mesure de Protection administrative ou judiciaire.

Maison éducative à caractère social (MECS) :

Établissement collectif relevant de l'ASE, qui accueille des enfants confiés et leur propose un accompagnement éducatif, scolaire et social.

Mesure de placement :

Décision administrative (par le département avec accord des parents) ou judiciaire (ordonnée par le juge) confiant temporairement un enfant à une famille d'accueil ou à un établissement lorsque son environnement familial met en danger sa sécurité ou son développement.

Observatoire national de la Protection de l'enfance (ONPE) :

Organisme national chargé de développer, d'analyser et de diffuser les connaissances relatives à la Protection de l'enfance, afin d'améliorer la prévention, la qualité de l'accueil et les pratiques professionnelles.

Observatoire départemental de la Protection de l'enfance (ODPE) :

Instance départementale réunissant les acteurs du champ de la Protection de l'enfance pour observer, analyser et coordonner les actions sur le territoire.

Professionnel·les de la Protection de l'enfance :

Ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants et des familles, soit les éducateur·rices spécialisé·es, assistant·es familiaux-les, psychologues, cadres, les travailleur·ses sociaux-les, etc.

Educateur·rice spécialisé·e :

Professionnel·le du Travail social qui accompagne des enfants, adolescent·es et jeunes majeur·es dans le cadre d'une mesure administrative ou judiciaire de protection.

Projet pour l'enfant (PPE) :

Document visant à établir un plan d'action personnalisé pour l'enfant définissant ses besoins, les objectifs de l'accompagnement et la coopération entre acteurs.

Usages numériques :

Pratiques liées à l'utilisation des outils informatiques et des nouvelles technologies (ordinateurs, smartphones, tablettes, réseaux sociaux, applications, plateformes ou systèmes de stockage en ligne).

--- Sommaire

	11
	17
Maîtriser le numérique aujourd’hui pour mieux protéger les enfants et les jeunes demain	18
Le cadre méthodologique du livre blanc	20
01	25
	26
	28
02	31
	32
	37
	53

03	61
	62
	68
	74
04	81
	83
	86
	88
	92
	97
Ancien Secrétaire d’État chargé de l’Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé entre 2020 et 2022	
	101

Les recommandations du livre blanc

Les 5 recommandations du livre blanc

Pour donner toute sa place au numérique dans la relation d'accompagnement des jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance, l'Ansa formule **cinq recommandations principales**, déclinées en **20 recommandations opérationnelles** :

Instaurer un cadre éthique et institutionnel à tous les niveaux du secteur de la protection de l'enfance

1.1 Au niveau national, mandater le GIP France enfance protégée pour définir une stratégie de prévention des risques liés au numérique..

1.2 Reconnaître et soutenir le développement des dispositifs de présence éducative en ligne (Promeneurs du Net, maraudes numériques, profils professionnels, etc.) qui sont des interventions complémentaires du travail éducatif.

1.3 A l'échelle des départements et des établissements, **définir des règles claires concernant l'achat d'équipements, les abonnements, la création de comptes ou l'usage du téléphone**, en les intégrant explicitement dans le Projet pour l'Enfant (PPE). Ces règles doivent être adaptées à l'âge, à la maturité et à la situation de chaque jeune, en dialogue avec les titulaires de l'autorité parentale.

1.4 Au sein des établissements, **accompagner les équipes professionnelles sur les attendus en matière d'accompagnement éducatif** faisant appel au numérique et les règles à respecter relatives à leur posture en ligne.

Former et outiller les professionnel.les

2.1 A l'initiative de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et en lien avec les travaux menés au sein du GIP Enfance Protégée, **développer un plan national de formation continue au numérique** à destination des professionnel.les de la Protection de l'enfance, en veillant à inclure les assistant-es familiaux.les, souvent éloigné-es des dispositifs de formation.

2.2 Encourager le développement, par les organismes et établissements de formations, de modules de formation relatifs à l'usage des réseaux sociaux, aux opportunités et aux risques liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle, etc. Et outiller les équipes éducatives à l'aide de kits pédagogiques, supports de médiation et protocoles d'intervention en cas d'incident.

2.3 Créer, à l'initiative des départements, des espaces d'échanges et de partage de pratiques entre pairs, à destination des équipes éducatives.

2.4 Identifier, à l'échelle de chaque établissement, une ou plusieurs personnes référentes sur les questions numériques, chargées de soutenir leurs collègues et d'animer des temps collectifs avec les jeunes sur ce sujet.

Associer les enfants et leurs familles à la définition de repères éducatifs communs vis-à-vis du numérique

3.1 Créer à l'échelle de chaque établissement ou entre établissements, des groupes de parole ou des ateliers parents-enfants, animés par des professionnel.les (psychologues, sociologues, éducateur.rices ou des médiateur.rices numériques) pour favoriser une compréhension partagée des pratiques numériques et renforcer la cohérence éducative entre les différents milieux de vie de l'enfant.

3.2 Faire du Projet pour l'Enfant (PPE) l'outil support à la concertation entre équipes éducatives, parents et enfants pour élaborer des règles d'usages claires et évolutives d'usages des réseaux sociaux et, plus largement, des outils numériques, en fonction des situations et besoins de l'enfant.

3.3 Associer les jeunes à toutes les étapes, de la construction du cadre réglementaire à la définition des règles d'usages des outils numériques au sein des établissements, afin de favoriser une meilleure appropriation et adhésion de ces règles et principes.

3.4 Donner mandat au collège des jeunes du Conseil national de la protection de l'enfance afin que celui-ci produise des avis consultatifs sur l'usage du numérique dans le secteur de la protection de l'enfance.

Reconnaître le numérique comme un véritable levier éducatif

4.1 Intégrer le numérique dans les orientations et référentiels de formation des travailleurs sociaux.

4.2 Produire des données et mutualiser les ressources à destination des professionnel·les, en renforçant les collaborations entre la DGCS, l'ONPE et le CNPE, notamment, sur ce sujet.

4.3 Elaborer un parcours numérique en Protection de l'enfance, définissant des repères de développement des compétences numériques à acquérir à chaque âge.

4.4 Inscrire le numérique dans les schémas départementaux de Protection de l'enfance à travers des actions dédiées, en encourageant son intégration dans les projets éducatifs des établissements et en soutenant – y compris financièrement – les structures qui expérimentent des actions innovantes.

Renforcer les partenariats et les coopérations

5.1 A l'initiative du ministère des Solidarités, impulser une stratégie nationale, associant les ministères de l'Éducation nationale, de la Santé et de la Justice et les associations spécialisées, afin de structurer les coopérations et mutualiser les ressources.

5.2 Renforcer le rôle des Départements en matière de structuration de réseaux d'acteurs, de cartographie des ressources locales, d'animation des comités techniques ou des groupes de travail mixtes associant établissements, associations de prévention, médiateurs numériques et services publics.

5.3 Encourager les établissements et services éducatifs à initier et entretenir, à une échelle locale, des partenariats de proximité avec des acteurs qui développent des actions de sensibilisation et organiser des actions communes avec les écoles, les structures jeunesse ou les points d'accès aux droits.

5.4 Garantir des financements dédiés et proposer des appels à projets au niveau national et départemental, ouverts aux associations, fondations, établissements, collectivités et structures de médiation numérique, afin de soutenir le déploiement d'actions concrètes et durables en faveur des jeunes accompagnés par la protection de l'enfance.

Introduction

Maîtriser le numérique aujourd'hui pour mieux protéger les enfants et les jeunes demain

Alors que les débats se multiplient en France et à l'international autour de l'encadrement des réseaux sociaux pour les mineur-es, les usages numériques des enfants et des adolescent-es s'imposent aujourd'hui comme un enjeu majeur de société. **Un projet de loi visant à interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans** a été adopté le 26 janvier 2026 à l'Assemblée nationale, tandis qu'une proposition de loi transpartisane vise à limiter les risques liés à l'exposition des enfants et adolescents aux écrans. Les travaux parlementaires récents consacrés à TikTok¹, tout comme les plaintes de familles accusant la plateforme de "provocation au suicide"², illustrent **les dangers auxquels sont exposé-es les plus jeunes dans des environnements numériques conçus sans eux**, et souvent dépourvus de garde-fous adaptés. Ces préoccupations s'appuient sur des données éloquentes : 63% des jeunes estiment que les réseaux sociaux nuisent à leur concentration, 42%

jugent qu'ils favorisent des comparaisons négatives, et 31% qu'ils génèrent anxiété ou stress³.

Des effets d'autant plus préoccupants que l'usage est massif. En France⁴, **99 % des jeunes âgé-es de 11-17 ans** utilisent quotidiennement au moins une plateforme en ligne⁵. Si ces outils offrent indéniablement de nouvelles opportunités en permettant de maintenir des liens sociaux, d'accéder à l'information ou d'exprimer son identité, ils exposent aussi à des **risques majeurs** : isolement, cyberviolences, surcontrôle, perte de repères, désinformation, trouble du sommeil et de l'anxiété. Ces vulnérabilités sont d'autant plus marquées chez les jeunes dont le développement physiologique, psychologique et social est en construction. Par ailleurs, si le numérique peut constituer un levier d'insertion et d'inclusion, il peut également exclure une partie de la population, éloignée des ressources matérielles et cognitives nécessaires pour s'adapter aux

évolutions technologiques. Dans le champ de la **Protection de l'enfance**, ces questions prennent une dimension particulière. En 2024, **404 600 enfants et jeunes** de moins de 21 ans, étaient concerné-es par une mesure d'accompagnement⁶ et pourtant, la majorité d'entre eux ne disposent pas des compétences et des ressources pour se protéger des risques auxquels expose le numérique, ni de l'accompagnement nécessaire pour exploiter pleinement le potentiel que peuvent offrir ces outils.

Dans ce contexte, les acteurs de la Protection de l'enfance se trouvent confrontés à un **double défi** : intégrer les pratiques numériques dans l'accompagnement des jeunes, tout en limitant les risques. Les professionnel·les doivent composer avec des outils auxquels ils et elles n'ont pas toujours été sensibilisé-es durant leur formation initiale ou au cours de leur vie professionnelle, tandis que les jeunes en ont un usage quotidien important.

Ce livre blanc dresse **un état des lieux des usages numériques** dans le champ de la Protection de l'enfance. A travers **une analyse des risques et des opportunités** que représentent le numérique pour les jeunes accompagné-es par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et des enjeux éducatifs auxquels sont confronté-es les professionnel·les, nous formulons des **pistes d'actions** pour accompagner les jeunes vers des usages plus sûrs, autonomes et émancipateurs.

Ce document s'adresse à tous les acteurs intervenant dans le champ de la Protection de l'enfance et de la Jeunesse (professionnel·les, associations, fondations, institutions, etc.). Son ambition est **de mieux comprendre les pratiques numériques des jeunes confié-es, de formuler des recommandations et de proposer des outils** pour faire du numérique un **levier d'autonomie et d'inclusion**.

¹ Commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs

² Proposition de loi visant à protéger les jeunes des risques liés à l'exposition aux écrans et des méfaits des réseaux sociaux, et à les accompagner vers un usage raisonné du numérique

³ Etude Mentalo, Inserm et Université Paris Cité sur la santé mentale des 11-24 ans - 2025

⁴ Joint Research Centre (2025), Why are children and adolescents vulnerable to social media?, EU Science Hub, Commission européenne.

2. Le cadre méthodologique du livre blanc

Le Livre blanc « Accompagner les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance à l'ère du numérique » a été réalisé par l'Agence nouvelle des solidarités actives entre **avril et octobre 2025**. La démarche méthodologique pour son élaboration a combiné analyse documentaire, entretiens qualitatifs, enquête par questionnaire et ateliers.



Analyse documentaire

Une trentaine de documents a été analysée, issue de la littérature scientifique et grise portant sur les usages numériques des jeunes en population générale et sur les pratiques et enjeux du champ de la Protection de l'enfance. Il s'agit principalement de travaux récents issus des sciences de l'éducation, de la sociologie et de la psychologie (cf. Références bibliographiques).



Entretiens

Dix entretiens ont été menés auprès d'acteurs des champs du numérique, de la Jeunesse et de la Protection de l'enfance afin de croiser les regards sur les constats, les enjeux et les pistes d'action à développer pour améliorer la prise en compte du numérique dans l'accompagnement des jeunes :

- **Emmaüs Connect** : Association loi 1901 qui vise à lutter contre l'exclusion numérique des personnes en situation de précarité sociale
- **Les Maisons des Enfants de la Côte d'Opale** : Maison d'enfants à caractère social accueillant des mineurs âgés de 8 à 18 ans.
- **Croix Rouge Française** : Association d'aide aux publics vulnérables gestionnaire d'établissements de la Protection de l'enfance
- **Département de la Seine-Maritime** : Administration ayant la compétence Protection de l'enfance
- **Département de la Gironde**: Administration ayant la compétence Protection de l'enfance
- **MECS Jacques Laval (Val-d'Oise)** : Maison d'enfants à caractère social accueillant des jeunes âgés de 11 à 21 ans.
- **Apprentis d'Auteuil - région Sud-Est** : Fondation gestionnaire d'établissements de Protection de l'enfance accueillant des mineurs dès l'âge de 4 ans
- **Fondation pour l'Enfant** : Fondation œuvrant pour la Protection des Droits de l'enfant
- **Promeneurs du Net - Gironde** : Dispositif de présence éducative en ligne par des professionnels de la jeunesse afin d'accompagner les jeunes en ligne
- **Adrien Taquet** : Ancien Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé



Enquête par questionnaire⁷

Dans le cadre de l'étude, deux questionnaires en ligne ont été diffusés à l'échelle nationale entre juillet et août 2025 : l'un à destination des professionnel·les de la Protection de l'enfance, l'autre à destination des enfants et jeunes accompagnés au titre de l'Aide sociale à l'enfance (à partir de 8 ans, jusqu'à 21 ans). Au total, ont répondu à l'enquête 80 enfants et jeunes âgés de 8 à 21 ans accompagnés par l'ASE et 369 professionnel·les intervenant dans le champ de la Protection de l'enfance.

Répartition des jeunes ayant répondu à l'enquête selon l'âge et le genre

Genre/ Âge	8 - 12	13 - 15	16 - 18	19 - 21	Total
Fille	7	14	12	4	37
Garçon	13	11	15	4	43
Total	20	25	27	8	80

Parmi les jeunes répondants, 65 % vivent en hébergement collectif (foyer, MECS, lieu de vie et d'accueil) et 29 % en famille d'accueil. Les autres situations incluent un hébergement chez un tiers, une résidence mère-enfant, deux mesures en milieu ouvert⁸ et un accompagnement au titre du service des jeunes majeurs.

⁷ Les questionnaires à destination des jeunes et des professionnel·les sont disponibles en annexe.
⁸ Mesure de protection de l'enfance qui permet d'accompagner la famille sans retirer l'enfant mineur de son domicile. On parle d'AEMO judiciaire lorsque la mesure est ordonnée par le juge et d'AED (Aide éducative à domicile) lorsque la mesure est prise avec le consentement des parents.

Répartition des professionnel.les ayant répondu à l'enquête selon la profession exercée

Profession	Part des répondants (en%)
Assistant-e familial-e	27
Autre	15
Chef-fe de service / encadrant-e	18
Éducateur-trice spécialisé-e	31
Infirmier-e	1
Psychologue	4
Référent-e ASE	2
Travailleur-se social-e polyvalent-e	3
Total	100

Une majorité des professionnel.les qui ont répondu à l'enquête sont des éducateur-rices spécialisé-es et des assistant-es familiaux-les (ces deux catégories représentent près de deux tiers des répondant-es).

Parmi les réponses classées dans la catégorie « Autre », on retrouve une grande diversité de profils : cadres et responsables d'établissements, travailleurs et travailleuses sociaux-les spécialisé-es (assistant-es sociaux-ales, conseiller-ères en économie sociale et familiale, chargé-es

d'insertion), personnels éducatifs (moniteur-rices éducateur-rices, éducateur-rices sportif-ves, éducateur-rices de jeunes enfants, accompagnant-es éducatif-ves et sociaux-les), mais aussi des personnels de vie quotidienne et de soutien (maître-sses de maison, veilleur-ses, surveillant-es de nuit, auxiliaires de puériculture, personnel administratif). Plus de la moitié des répondant-es (54 %) occupe ce poste depuis plus de 10 ans, ce qui traduit une expérience significative.

Répartition des professionnel.les ayant répondu à l'enquête selon le niveau d'ancienneté dans le secteur de la Protection de l'enfance

Nombre d'années d'ancienneté	Total
2 à 5 ans	18
6 à 10 ans	14
Moins de 2 ans	14
Plus de 10 ans	54
Total	100

Ateliers

Deux ateliers ont été organisés en août et septembre 2025. Réunissant des jeunes et des professionnel.les, ils avaient pour objectif de croiser leurs regards sur les pratiques numériques et les enjeux éducatifs associés. Le premier atelier a eu lieu au sein de la Maison d'enfants à caractère social (MECS) les Nids, située à Duclair en Seine-Maritime (76); le second atelier a été organisé à la MECS Jacques Laval à Eaubonne dans le Val-d'Oise (95). Pour chaque atelier, environ une dizaine de jeunes et tout autant de professionnel.les ont témoigné de leur pratique, de leurs expériences du numérique et des réseaux sociaux et de la place prise par ces outils dans le cadre de leur vie personnelle ou professionnelle.

Limites de l'étude

Au regard du nombre modéré de jeunes ayant répondu à l'enquête, les résultats doivent être interprétés avec prudence et **ces réponses ont avant tout un caractère illustratif**. Par ailleurs, la diffusion du questionnaire ayant reposé principalement sur la capacité et la volonté des professionnel.les ou des responsables de structures de relayer le questionnaire auprès des jeunes qu'ils et elles accompagnent, l'échantillon obtenu ne peut être considéré comme représentatif de l'ensemble des jeunes accompagné-es au titre de la Protection de l'enfance. Aussi, la participation volontaire, organisée par les structures d'accueil, peut avoir entraîné une **sous-représentation de certains profils**, notamment des jeunes les plus éloigné-es du numérique, en rupture de parcours ou maîtrisant peu le français (comme certain-es jeunes mineur-es non accompagné-es - MNA).

Ensuite, **les données recueillies par questionnaire auprès des jeunes comme des professionnel.les reposent sur l'auto-perception** : elles traduisent avant tout leur ressenti et leur analyse de leur expérience des usages numériques. Cette subjectivité peut entraîner des différences d'interprétation des questions. De plus, l'influence du contexte de passation (présence de pairs ou de professionne-les à proximité) peut entraîner un biais de désirabilité. Les effectifs par sous-groupe pour les professionnel.les (familles d'accueil, foyers, lieux de vie, etc.) restent également limités, rendant les comparaisons entre catégories fragiles et à interpréter avec prudence.

Ces limites relatives au questionnaire sont compensées par la **diversité des sources mobilisées** dans le cadre de l'étude et par les objectifs même du livre blanc : **croiser les regards, éclairer les pratiques et outiller les acteurs**, dans une perspective **opérationnelle et prospective**.



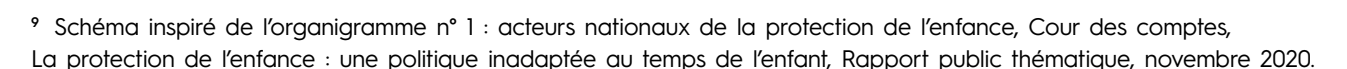
Le numérique,
un angle mort
des politiques
de protection
de l'enfance

1.

Si plusieurs réformes majeures sont venues renforcer les droits des jeunes et enfants confiés (2007, 2016 et plus récem-

En parallèle, également placé sous

Enfin, plusieurs instances consultatives complètent le pilotage au niveau national en émettant des avis et des recommandations : **le Conseil national de la Protection de l'enfance (CNPE)**, la Haute autorité de santé (HAS), le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).



Désormais portée par le Haut-commissariat à l'enfance, la politique de protection de l'enfance repose sur un pilotage partenarial qui rend difficile la coordination sur des enjeux transversaux comme le numérique, encore largement sous-intégré aux politiques publiques.

2. Le numérique, un enjeu insuffisamment pris en compte dans le champ de la protection de l'enfance

Les politiques existantes qui abordent la question des pratiques numériques juvéniles concernent la population jeune dans sa globalité, sans prendre en compte les spécificités du secteur de la protection de l'enfance.

Au niveau du cadre légal, le **règlement de l'Union européenne du 19 octobre 2022** sur les services numériques (le *Digital Service Act*, ou DSA) oblige les plateformes à lutter contre la diffusion de contenus illicites, notamment les images pédopornographiques.

A l'échelle nationale, la loi du **7 juillet 2023** sur la majorité numérique et la lutte contre la haine en ligne impose de nouvelles obligations aux réseaux sociaux afin de limiter les dangers de l'exposition des enfants à Internet, en instaurant notamment la majorité numérique fixée à 15 ans. Un nouveau projet de loi, examiné au Parlement en **janvier 2026**, prévoit désormais d'interdire l'accès aux réseaux sociaux « jugés dangereux » pour les moins de 15

ans dès la rentrée de septembre 2026.

Au sein de la DGCS, **le numérique est principalement traité à travers les politiques de soutien à la parentalité** (éducation au numérique, accompagnement des parents face aux usages des enfants, médiation familiale en ligne, etc.). Il reste ainsi **considéré comme un enjeu périphérique** plutôt qu'un **axe central des politiques de Protection de l'enfance**.

Pourtant, le **Conseil national de la Protection de l'enfance (CNPE)** alertait dès 2018 sur la nécessité d'adapter les cadres de la protection des mineurs à l'ère numérique.

Dans son **avis n°10 « La prévention dans le monde numérique »**, il constatait que les protections légales et usages professionnels élaborés avant l'ère digitale **ne sont pas transposés dans les espaces en ligne**, exposant les enfants à de nouveaux risques : cyberharcèlement, exposition à des contenus violents ou sexualisés, exploitation commerciale (comme

le phénomène des "enfants youtubeurs"), incitation à la prostitution ou à la radicalisation¹⁰.

Le CNPE soulignait **l'appréhension des adultes, parents comme professionnels, face à ces enjeux**, souvent démunis pour accompagner les jeunes ou intervenir de façon adéquate. Il appelait alors à la mise en œuvre d'un « **programme national de prévention ambitieux**, financé de manière pérenne, destiné aux enfants, aux familles et aux professionnels, et soutenu par un réseau de **dispositifs experts et permanents** ». Toutefois, ces préconisations n'ont, à ce jour, pas donné lieu à l'élaboration d'une stratégie politique spécifique.

En l'absence d'un **pilotage national clair et coordonné** du secteur, certaines collectivités territoriales ont néanmoins engagé **des actions de leur propre initiative** pour mieux prendre en compte les enjeux numériques dans la Protection de l'enfance. Ces démarches témoignent d'une **prise de conscience progressive**, mais **restent ponctuelles et inégales selon les territoires**, faute d'un **cadre national structurant**, malgré l'impact croissant du numérique sur la vie quotidienne des enfants protégés et sur les pratiques éducatives des professionnels.

¹⁰ Conseil national de la Protection de l'enfance, Avis, recommandations et communiqués, année 2018, remis en 2019 à la ministre des Solidarités et de la Santé, ainsi qu'au Secrétaire d'État chargé de la Protection de l'enfance.

¹¹ *Idem*

02

Les usages
numériques des
jeunes protégé.es,
entre risques
et opportunités

1. Le quotidien des jeunes façonné par les pratiques numériques

...: Des activités numériques multiples au cœur de la vie des jeunes

D'une manière générale, les usages numériques des jeunes s'inscrivent dans **une culture juvénile marquée par une forte intensité**. L'entrée dans le numérique se fait de plus en plus tôt. Ainsi, selon l'Arcom, près d'un enfant sur deux se retrouve sur les réseaux avant 13 ans.

Le **temps passé en ligne est conséquent et augmente avec l'âge** : chez les 12-17 ans, 42% y consacrent entre deux et cinq heures par jour tandis que chez les 15-17 ans, l'usage atteint en moyenne quatre heures trente à cinq heures en semaine, et grimpe encore pendant les vacances (Open, 2024). Ainsi, **près de six jeunes sur dix déclarent passer trop de temps devant les écrans** (Baromètre du numérique, 2025).

L'usage des plateformes est quasi univer-

sel : **99 % des 11-17 ans utilisent quotidiennement au moins une plateforme** (réseau social, messagerie, plateforme vidéo, jeu, etc.) (Arcom, 2025). **Les plus fréquentées sont Instagram, YouTube, Snapchat, TikTok et WhatsApp** (Open, 2024).

Si la fréquence d'usage des grandes plateformes en ligne (YouTube, Snapchat, TikTok, Instagram, Pinterest, X) est quasi similaire chez les filles et les garçons selon l'Arcom, la nature des usages diffère selon les genres. Une enquête publiée par l'OMS dans le cadre de l'étude *Health Behaviour in School-aged Children* met en évidence que **les filles investissent davantage les réseaux sociaux**, tandis que **les garçons se tournent plus fréquemment vers les jeux vidéo** (Boniel-Nissim et al., 2024)¹².

...: Des usages observés en protection de l'enfance confirmant les tendances de la population jeune

Les jeunes accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance présentent une intensité d'usage du numérique comparable à celle de l'ensemble des adolescents : près d'un tiers (27%) passent plus de cinq heures par jour devant un écran et 45 % dépassent les trois heures, des niveaux proches de ceux observés en population générale. **Près de la moitié (45 %) jugent par ailleurs ce temps « trop » ou « beaucoup trop » important**, témoignant d'une conscience partagée des risques d'excès. Toutefois, ce constat masque des disparités selon le cadre de la mesure d'accompagnement en protection de l'enfance : l'usage semble plus encadré en famille d'accueil, où 74 % des jeunes limitent leur consommation à moins de trois heures. À l'inverse, l'hébergement collectif est marqué par une consommation plus intensive, avec plus d'un tiers des jeunes dépassant les cinq heures par jour.

Les données issues de l'enquête montrent que les jeunes accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance présentent des usages proches de ceux de l'ensemble des adolescents. **La quasi-totalité des jeunes interrogés dispose d'un smartphone personnel (90 %). Leurs usages principaux sont le visionnage de vidéos (65 %), les échanges avec les ami-es (62,5 %) et la fréquentation des réseaux sociaux (56 %).** Du côté des professionnel·les interrogés dans le cadre de l'étude, les usages observés rejoignent

largement les déclarations des jeunes : le visionnage de vidéos arrive en tête (89 %), suivi des échanges via messageries (84 %), puis des jeux en ligne (51 %) et du contact avec la famille (53 %).

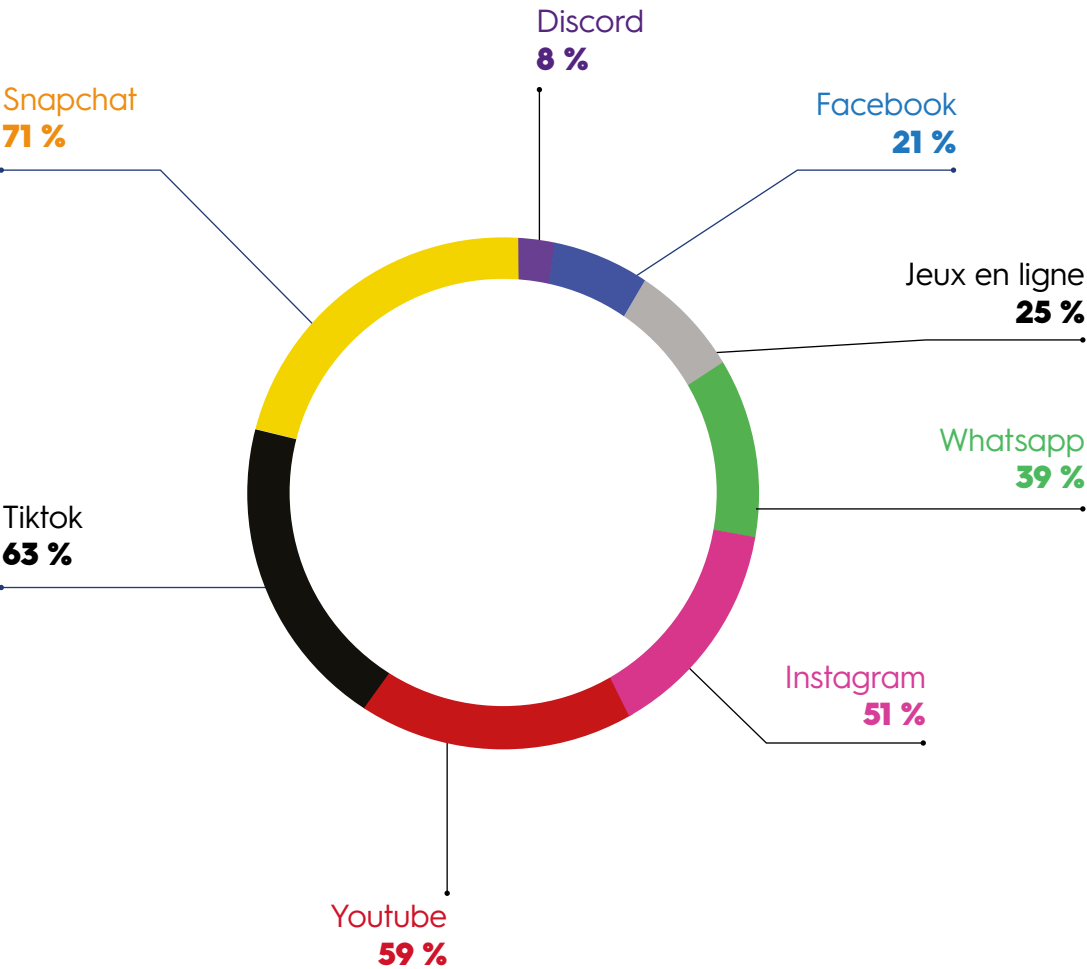
Ces usages varient selon les générations. **Ainsi, les usages sociaux augmentent avec l'âge** : 40 % des 8-12 ans déclarent discuter avec leurs ami-es contre 68 % des 13-15 ans et 78 % des 16-18 ans ; de même, la fréquentation des réseaux sociaux passe de 20 % chez les plus jeunes à plus de 70 % chez les 16-18 ans. **Les usages utilitaires deviennent également plus marqués chez les plus âgées** : si 45 % des 8-12 ans utilisent leur téléphone pour appeler, ce chiffre atteint 75 % chez les 19-21 ans ; et seuls 20 % des plus jeunes déclarent effectuer des recherches, contre 63 % des 19-21 ans.

Les applications plébiscitées par les jeunes ayant répondu à l'enquête Ansa-Sopra Steria confirment **une préférence pour l'instantanéité et le visuel**. Tout comme dans l'étude menée par l'Arcom en population générale, TikTok reste plébiscité par toutes les tranches d'âge, avec des taux d'utilisation compris entre 69 % et 75 %. Snapchat domine nettement chez les plus jeunes (91 % des 13-15 ans), avant de décliner progressivement à

¹² Boniel-Nissim M. et al., A focus on adolescent social media use and gaming, enquête HBSC – OMS Europe, 2024.

mesure que l'âge augmente. Instagram et YouTube sont davantage investis par les plus âgé-es, avec un pic chez les 19-21 ans (88 % et 75 %). À l'inverse, Facebook est marginal chez les adolescent-es (autour de 10 %) mais conserve une place importante chez les jeunes adultes (63 %). Enfin, les jeux en ligne apparaissent surtout chez les 8-12 ans (37 %), puis leur usage diminue avec l'âge.

Applications et sites les plus utilisés par les jeunes



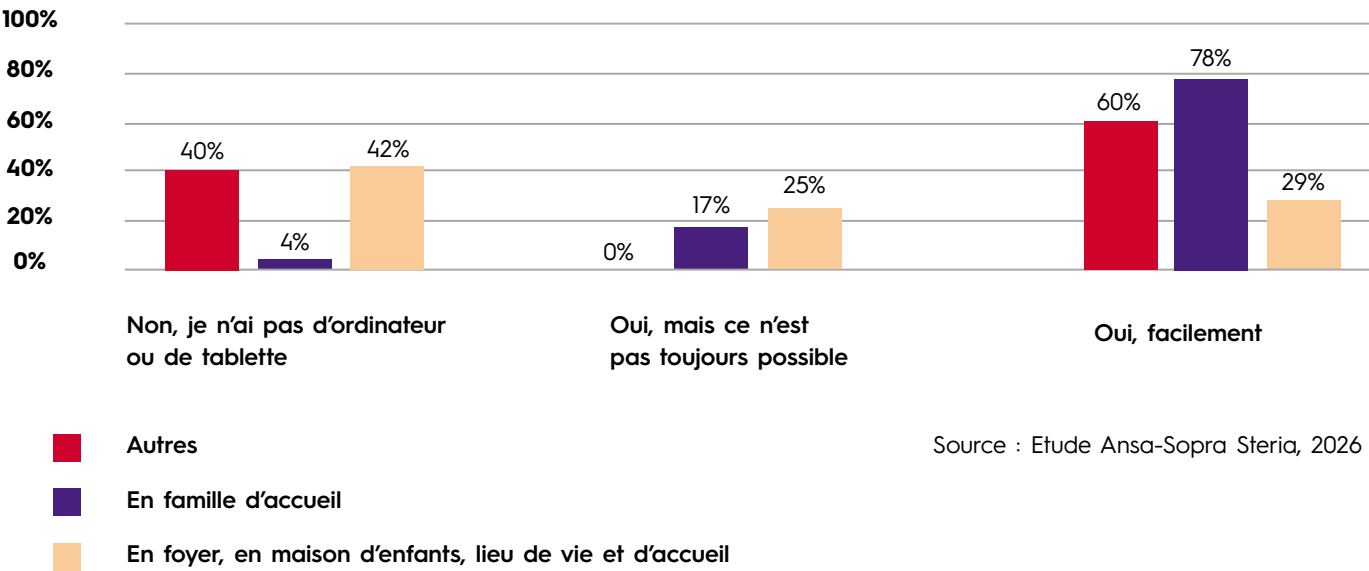
Source : Etude Ansa-Sopra Steria, 2026

Des conditions d'accès matérielles plus difficiles pour les jeunes en Protection de l'enfance

Si les jeunes accompagnés par la protection de l'enfance présentent des pratiques numériques comparables à ceux de l'ensemble de leur génération, leurs conditions d'accès sont plus précaires. Cette fracture s'explique en grande partie par des **facteurs socio-économiques** qui affectent particulièrement ces jeunes, issus en majorité de foyers monoparentaux et bénéficiaires de minima sociaux. En 2024, 25 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté ne disposaient pas d'un ordinateur personnel (La Mednum, 2024) et 20 % des 12-17 ans étaient concernés par l'illectronisme (INJEP, 2024).

Ainsi, l'accès des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) aux équipements et à une connexion de qualité est bien moindre que celui de la population générale. Alors que les foyers français comptent en moyenne 9,6 écrans par ménage et que 91 % des mineurs ont accès à un ordinateur à domicile (Baromètre du numérique, 2025), seuls 45 % des jeunes de l'ASE interrogés dans le cadre de l'enquête Ansa-Sopra Steria déclarent avoir facilement accès à un ordinateur ou une tablette. **Plus marquant encore, 31 % disent n'en disposer d'aucun.**

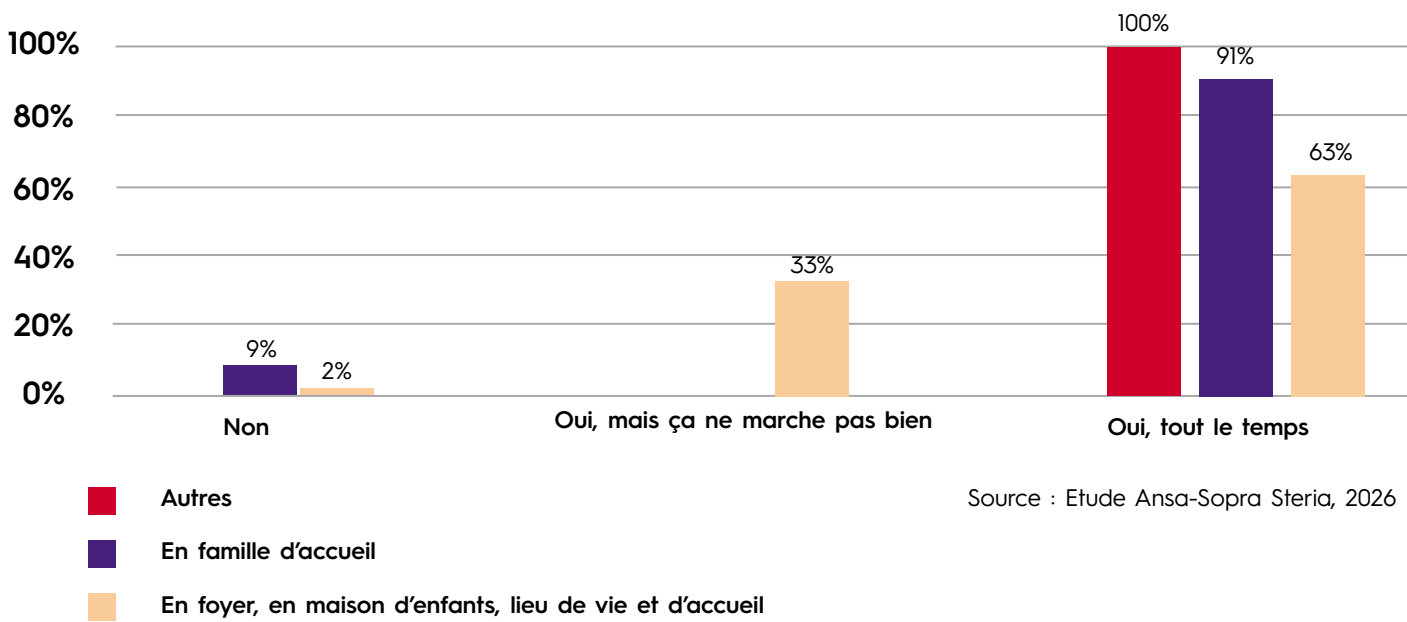
Accès à un ordinateur ou tablette selon le type de placement



Source : Etude Ansa-Sopra Steria, 2026

Cette fracture est accentuée par le mode de prise en charge : en famille d'accueil, 78 % des jeunes déclarent un accès facile à un ordinateur, contre seulement 29 % en lieu d'accueil collectif. L'accès à Internet suit la même tendance : quasi systématique en famille d'accueil (91 %), il est beaucoup plus fragile en foyer, où seuls 63 % bénéficient d'une connexion stable.

Accès à internet selon le type de placement



Comparaison de l'accès aux équipements et à la connexion Internet selon le type de public - ANSA

Indicateur	Population Générale (12-17 ans) ¹³	Jeunes ASE 13-18 ans (Moyenne)	Jeunes en accueil familial (13-18 ans)	Jeunes en accueil collectif (13-18 ans)
Accès à un ordinateur en cas de besoin	87%	50%	93,3%	30,6%
Connexion internet stable	98%	71,2%	93,8%	61%

Note : pour les catégories « 13-18 ans », les données présentées résultent d'une moyenne des sous-groupes 13-15 ans et 16-18 ans, calculée à partir des résultats de l'enquête

¹³ Boniel-Nissim M. et al., A focus on adolescent social media use and gaming, enquête HBSC – OMS Europe, 2024.

2. De multiples situations de vulnérabilité et dangers liés au numérique

Des échanges par messagerie à la dématérialisation des démarches administratives, le numérique occupe une **place centrale dans la vie quotidienne des jeunes**. Si le numérique facilite et accélère de nombreuses pratiques, celui-ci soulève aussi de **nouveaux risques**. En population générale, ceux-ci prennent des formes variées : **cyberviolences, exposition à des contenus inappropriés, dépendances, troubles du sommeil et de la santé, atteintes à la vie privée ou encore manipulation commerciale**. Ces dangers en ligne touchent d'autant plus fortement les publics vulnérables, en particulier les enfants et les adolescent-es en **pleine construction identitaire** et aux **parcours de vie difficiles**, comme c'est le cas dans le champ de la Protection de l'enfance. Pour mieux appréhender ces enjeux, il est utile de distinguer **plusieurs catégories de risques** :

... Le risque d'addiction et de dépendance au numérique

Aujourd'hui, bon nombre de jeunes et d'adolescent-es ne peuvent se passer de leurs outils numériques. Objet de réassurance et de soutien, le smartphone occupe une place centrale dans la vie des jeunes : 75% des adolescents de 11 à 17 ans expriment une forme de **dépendance face aux plateformes** (Arcom, 2025). Dans leur ouvrage *Hyperconnexion*, paru en 2017, Michaël Sotra et Anne Ulpat mettent en lumière **le pouvoir hypnotique des smartphones**. Celui-ci expose les adolescent-es à un usage compulsif des écrans, renforçant les risques d'isolement, de harcèlement et de dépendance aux récompenses numériques immédiates. Les réseaux sociaux s'appuient en effet sur des mécanismes qui permettent de

capter l'attention, d'influencer et de modifier les comportements. Les systèmes de **récompenses immédiates** (*likes*, nombre de vues, commentaires) stimulent le circuit de la dopamine et procurent **un plaisir instantané** : 58% des jeunes regarderaient leur téléphone plusieurs fois par heure pour vérifier qu'ils n'ont pas manqué de notifications (Arcom, 2025). Ces gratifications rapides, excitantes mais potentiellement addictives (El Massoudi, 2020), rendent les enfants et adolescent-es particulièrement vulnérables, leur cerveau étant encore en construction (Foignet-Pohren, 2022). Ces stimulations constantes ne sont pas inoffensives et fragilisent directement les **capacités d'autorégulation** des jeunes en

créant une **attente permanente de validation**. À terme, cette logique de **récompense imprévisible** peut générer une **addiction comportementale comparable** à celle observée dans les **jeux d'argent** (Montag & Reuter, 2017). Elle renforce l'impulsivité, réduit la tolérance à la frustration et favorise des conduites d'évitement (scroll infini, hyperconnexion, fuite de l'ennui). Les jeunes se retrouvent alors piégés dans une quête incessante d'approbation sociale, qui met en péril leur estime de soi et leur rapport à la réalité (Sherman et al., 2018).

Par ailleurs, **un usage excessif des réseaux sociaux peut avoir plusieurs effets négatifs sur la santé et le quotidien des jeunes**. Les adolescent·es et jeunes adultes utilisent de plus en plus fréquemment leur téléphone le soir et jusqu'à tard dans la nuit. Parmi les 14-17 ans, 41% des jeunes restent réveillés tard la nuit pour consulter les réseaux sociaux ou discuter en ligne.

Ces usages nocturnes ont un effet négatif sur la quantité et sur la qualité du sommeil des enfants et des adolescent·es, et perturbent leurs cycles naturels. Ainsi,

les **altérations du sommeil** favorisent la survenue de **nombreuses pathologies** : troubles métaboliques tels que surpoids ou obésité, diabète ; maladies cardiovasculaires ; troubles de l'humeur et certains troubles psychiatriques comme la dépression ; maladies neuro-dégénératives, altération de la régulation immunitaire, etc¹⁴.

L'utilisation des écrans peut également encourager un mode de vie plus **sédentaire**. Si les usages numériques ne peuvent être à eux seuls à l'origine des comportements sédentaires, le temps passé devant les écrans y contribue.

Cette intensité d'usage tend à réduire également la **fréquence et la qualité des interactions** en face-à-face, ce qui peut **fragiliser les liens sociaux réels** et conduire certain·es jeunes à des **situations d'isolement**. Les professionnel·les font état de fortes difficultés à concurrencer les différentes technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette dispersion de l'attention limite la disponibilité des jeunes et **freine le travail de construction du lien**, pourtant au cœur de l'accompagnement éducatif dans le champ de la Protection de l'enfance.

 — *On va les inviter [les jeunes] à sortir mais le téléphone va toujours être là, ça va provoquer des tensions, ils vont être moins dedans, ils vont être braqués... On est un peu démuni, il [le jeune] va faire la tête*
Une professionnelle participante à l'atelier

¹⁴Rapport *Enfants et écrans : à la recherche du temps perdu* remis au Président de la République, 2024.

...: Des risques d'ordre psychosociaux, qui fragilisent la construction identitaire

Un autre risque d'un usage excessif et non régulé des réseaux sociaux réside dans la **construction identitaire en ligne**. Tout comme leurs pairs, les jeunes accompagnés dans le cadre de la Protection de l'enfance **investissent massivement les réseaux sociaux pour construire leur identité, tisser des liens et se projeter dans la société**. Ces espaces numériques fonctionnent comme des **prolongements**

du lien social, mais exposent aussi les jeunes à de nouveaux enjeux identitaires et émotionnels.

Si le besoin d'être vu et de se montrer est normal durant cette période de la vie où la **socialisation et la mise en récit de soi** participent à la **construction identitaire**, il est risqué de se comparer à des contenus ou des **présentations de soi idéalisées sur les réseaux sociaux**.

 — *Les réseaux, ça met de la pression, de l'anxiété parce qu'on se compare.*
Une jeune participante à un atelier

 — *Il y a beaucoup de comparaison aux stars des réseaux, ça impacte l'estime de soi : dans la structure une jeune fille n'accepte pas l'évolution de son corps, elle veut être fine, taille mannequin bronzée, pour être comme les mannequins qu'elle voit en ligne*
Une professionnelle participante à un atelier

En se comparant à des individus se présentant de manière parfaite et irréaliste, les jeunes peuvent ainsi être amenés à **élaborer des identités numériques déconnectées de leur expérience vécue**. Poussés à l'extrême, ces mécanismes peuvent entraîner un **sentiment d'insuffisance, un clivage identitaire** (lié au fossé entre l'identité réelle et l'identité virtuelle ou idéalisée) ainsi qu'un **retrait social**, facteurs de **vulnérabilité psychique** et de **troubles dépressifs**.

De plus, la dynamique de groupe en ligne impose **une forte pression à l'uniformité** : il faut penser, agir et se montrer comme les autres pour être reconnu-e et accepté-e. On assiste alors à un effacement du singulier au profit de normes conformes, qui peuvent étouffer le processus de construction et d'individuation de soi (Trottier, 2022). Ces mécanismes peuvent exposer les jeunes à des **comportements dangereux**, comme en témoignent certaines tendances en ligne telles que la diffusion du *hashtag* #SkinnyTok (Tiktok maigre ou mince) par des influenceuses prônant la maigreur extrême. Ces contenus, valorisant la restriction alimentaire sévère, peuvent avoir un impact destructeur chez des adolescent-es. Durant cette période, les transformations corporelles liées à la puberté s'accompagnent souvent d'insécurités, de comparaisons sociales et de moqueries, rendant les jeunes particulièrement vulnérables aux normes liées à l'apparence. Ces phénomènes sont

d'autant plus préoccupants que les troubles du comportement alimentaire (TCA) constituent la deuxième cause de mortalité chez les 15-24 ans en France, juste après les accidents de la route.

Au-delà des enjeux liés au corps, la question de la réputation en ligne occupe une place centrale dans la construction identitaire. Puisqu'une part de l'identité repose sur **l'e-réputation**, l'image projetée en ligne dépend largement des **interactions sociales**. Un mauvais post en ligne, une mention dégradante peut fragiliser la réputation numérique d'un-e jeune et se répercuter dans sa vie réelle.

Comme le rappelle Serge Tisseron, psychiatre reconnu notamment pour ses travaux sur la cyberpsychologie, l'accompagnement éducatif doit intégrer cette nouvelle réalité : « *Ce que les jeunes redoutent n'est plus tant « l'autorité » que la honte publique et la perte de face devant leurs pairs* »¹⁵. **L'éducateur-riche doit donc comprendre ce qui se joue émotionnellement**, la honte plutôt que la faute, pour pouvoir en parler, prévenir ou aider à réparer.

Par ailleurs, **les réseaux sociaux amplifient une violence verbale banalisée par la quête de reconnaissance (likes)**, exposant filles et garçons à des injures croissantes et à une pression sexuelle dégradante (Foignet-Pohren, 2022). Cette déréalisation pousse de nombreux-ses adolescent-es vulnérables à se replier sur eux-mêmes et à développer des

troubles psychiques graves (scarifications, isolement extrême, idées suicidaires). En 2022, selon la Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) 28 % des jeunes déclaraient avoir subi au moins une forme de cyberviolence, et 21 % des collégien-nes rapportaient insultes, moqueries ou surnoms désagréables¹⁶. Une enquête réalisée par Audirep pour la Caisse d'Épargne et l'association e-Enfance confirme cette tendance : 37% des jeunes âgés de 6 à 18 ans ont déjà été confrontés au moins une fois au cyberharcèlement ou au harcèlement, dont une majorité de filles (26 % contre 20 % des garçons)¹⁷. Face à ces risques, 53% des jeunes de 11 à 17 ans souhaiteraient plus de protection en ligne (Arcom, 2025).

Parmi les jeunes protégées interrogées dans le cadre de l'enquête Ansa-Sopra Steria, **un quart déclare avoir déjà eu un souci ou s'être senti mal sur les réseaux**. La proportion augmente avec l'âge : 10 % des 8-12 ans, contre 38 % des 19-21 ans. Les problèmes les plus fréquents concernent les disputes ou moqueries (53 % des cas), suivis du harcèlement (32 %) et de la diffusion d'images sans accord (32 %). Parmi les mentions « autres » on retrouve l'usurpation d'identité et la violence.

Ces difficultés apparaissent à **tous les**

niveaux d'utilisation, y compris chez ceux qui passent seulement une à deux heures par jour sur les réseaux. En revanche, parmi les usages les plus intensifs (plus de cinq heures quotidiennes), **les situations de disputes et moqueries sont particulièrement fréquentes (71 %)**, ce qui confirme une **vulnérabilité accrue dans les usages prolongés**.

Dans le cadre particulier de la Protection de l'enfance, le numérique vient par ailleurs bousculer le lien du jeune avec sa famille, alors même que la mesure d'accompagnement dont le jeune bénéficie **vise parfois à l'en éloigner afin de le protéger d'un environnement jugé hostile à son développement** (maltraitance, négligence, violences sexuelles). Or, si les outils numériques permettent de maintenir un lien affectif à distance, ils peuvent aussi **exposer les jeunes à des intrusions et à des violences psychologiques**, difficilement contrôlables par les professionnel-les. Pris dans des conflits de loyauté, l'enfant peut subir des pressions familiales : réponses exigées dans l'immédiat, manipulations ou menaces psychologiques. Ces interactions numériques non contrôlées peuvent **raviver des blessures traumatiques** et entraver le travail de **reconstruction psychique** mené par les équipes soignantes.

¹⁵ Serge Tisseron, « L'identité et les liens transformés par les nouvelles technologies », entretien réalisé par Laurent Belhomme, Revue Enfances & Psy, n° 56, 2012, p. 11-22.

¹⁶ Depp, enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation auprès des élèves (collégiens en 2021-2022 et lycéens en 2022-2023).

¹⁷ Etude Caisse d'Épargne - Association e-Enfance / 3018 sur le harcèlement et cyberharcèlement chez les 6-18 ans - Newsroom Groupe BPCE

... Risques d'atteinte à l'intégrité physique, affective et émotionnelle par l'exposition en ligne

L'hypersexualisation des jeunes apparaît comme un phénomène croissant. Les services de l'ASE n'y échappent pas : dès 2011, un phénomène d'hypersexualisation des selfies chez les jeunes filles y a été repéré (Foignet-Pohren, 2022).

Cette hypersexualisation s'accompagne d'une **exposition précoce** des enfants et des adolescent-es aux **contenus pornographiques**. Selon l'ONPE, il est très facile pour les jeunes d'accéder à la pornographie. 62 % des adolescent-es de 15 ans ont déjà été exposés à des images pornographiques en ligne, dont un tiers avant 12 ans (Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique, 2022).

Selon Serge Tisseron, **cette exposition précoce et répétée des enfants à des images violentes ou sexualisées fra-**

gilise leur capacité à refouler (c'est-à-dire leur capacité à mettre de côté pour se protéger) **ce qui est trop difficile à intégrer**. Incapables de le faire, certains recourent alors au clivage : **ils séparent leurs émotions et leurs comportements en différentes « facettes » d'eux-mêmes**, sans réussir à les relier entre elles, ce qui peut entraîner des changements d'attitude brusques et imprévisibles. Ce fonctionnement fragilise **leur régulation émotionnelle et leur rapport aux autres**, rendant les relations instables et souvent source d'incompréhensions. En Protection de l'enfance, ces effets sont d'autant plus préoccupants que **le visionnage de certains contenus peut réactiver des événements traumatiques**.

 — *Sur la pornographie, on a été confrontés à des jeunes qui ont regardé des sites ensemble. Ils ont montré ça à des plus jeunes et ça pose des questions, car selon leur histoire, ça peut faire écho. C'est difficile à travailler avec eux, difficile de dire ce qu'on peut regarder ou pas...*

Une professionnelle participante à un atelier

Ces contenus inadaptés **faussent les représentations affectives et relationnelles** et légitiment des dynamiques de pouvoir inégalitaires entre filles et garçons, contribuant à l'ancrage social de stéréotypes de genre (Orenstein, 2020). Ces **contenus encouragent également des**

comportements inappropriés et des conduites à risque. Les algorithmes des plateformes renforcent automatiquement les contenus sexualisés visionnés et enferment les jeunes dans une spirale de sollicitations toujours plus explicites.



Les algorithmes, comment ça fonctionne ?

Sur les réseaux sociaux, les algorithmes analysent les données des utilisateur-ices afin de recommander des contenus correspondant à leurs centres d'intérêt.

Leur objectif principal est de hiérarchiser les informations, fidéliser les utilisateurs en affichant du contenu personnalisé (likes, temps de visionnage, interactions), et diffuser des publicités ciblées ou promouvoir du contenu sponsorisé.

Ce processus peut créer de véritables bulles de filtrage. Il enferme les jeunes dans un flux continu de contenus jugés pertinents et réduit leur exposition à la diversité des points de vue. Les plateformes amplifient ainsi l'accès à des contenus de plus en plus extrêmes et nocifs, souvent présentés comme du divertissement. Par exemple, la page « For You » de TikTok tend à favoriser les contenus les plus sensationnalistes, parfois misogynes ou violents. Cela contribue à banaliser des discours de haine et à encourager des comportements à risque. Cette logique est liée au modèle économique de la plateforme qui amplifie les contenus viraux afin de générer des revenus issus des publicités.

Les algorithmes orientent également les contenus publicitaires auxquels les enfants sont exposés, encourageant des conduites de surconsommation et renforçant la pression normative autour du corps, de la mode ou du statut social.

Ansa, janvier 2026

Cette exposition répétée peut non seulement banaliser ces images, mais aussi inciter certaines à les reproduire par mimétisme (ONPE, 2021).

Ces conditions facilitent la bascule dans la prostitution juvénile pour un certain nombre de jeunes en situation de vulnérabilité. Longtemps estimée concerner entre 7 000 et 10 000 jeunes, la prostitution juvénile affecterait en **réalité plus de 15 000 mineur-es suivi-es par l'ASE**¹⁹ voire plus de 20 000 selon l'ACPE (Agir contre la prostitution des enfants)²⁰.

Selon Thomas Rohmer, président de l'association Open (Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique), sont le plus souvent constatées « *des sollicitations sur TikTok ou Instagram, qui sont des invitations à rebasculer sur Snapchat.*

Par exemple cela peut commencer par un « nude », une vidéo dénudée. Certains de ces contenus sont vus à grande échelle, parfois sur des comptes publics qui les relaient, ce qui expose les jeunes filles à d'éventuelles sollicitations. Ces conduites à risque peuvent orienter certains adolescents fragilisés vers des conduites prostitutionnelles, qui sont elles aussi banalisées. » Les sollicitations passent désormais largement par les **réseaux sociaux**. Les médias et les plateformes contribuent à banaliser la marchandisation du corps et les contenus sexualisés, exposant les mineur-es à des conduites pré-prostitutionnelles comme la vente de photos, de vidéos ou de messages intimes, parfois utilisées ensuite comme moyens de chantage par des proxénètes (ONPE, 2021).

 — *Il y a une forme de facilitation de la prostitution grâce au numérique, notamment dans la logistique et la mise en relation avec les jeunes.*

**Une professionnelle des Promeneurs du net,
Gironde**

¹⁹ Bérengère Wallaert & Margaux Millet (2021), « Prostitution des mineurs : de quoi parlons-nous ? Et de qui ? », *Enfances & Psy*, n°92 pp. 96-106.

²⁰ ACPE, 116 000 - Enfants disparus, Prostitution des mineurs et fugues, Vademecm à destination des professionnels : police, justice, travailleurs sociaux, 2022

Le confinement a provoqué un véritable « boom » numérique : **les sites se sont multipliés et demeurent très mouvants**. Paradoxalement, la fermeture de l'un d'entre eux entraîne aussitôt une perte de sources d'information pour la police, tandis que le problème se déplace vers d'autres plateformes²¹.

Aujourd'hui, le profil de la victime mineure de prostitution a évolué. Elle n'est en effet pas seulement, et de moins en moins, une jeune fille étrangère exploitée par un réseau structuré de traite : ces phénomènes concernent des enfants et adolescent-es aux profils sociodémographiques hétéroclites, puisqu'il s'agit très majoritairement de filles mais aussi de garçons, français ou étrangers, parfois très jeunes, et issus de

groupes sociaux variés²². **Ces mineur-es ont souvent en commun le fait d'être en situation de rupture familiale avec des carences affectives et/ou éducatives, d'avoir été victimes ou confronté-es à de la violence, notamment intrafamiliale**²³.

Beaucoup d'entre eux-elles ne se reconnaissent pas comme victimes et minimisent ou nient leur situation. **Plusieurs termes sont aujourd'hui employés pour désigner des activités s'apparentant à de la prostitution** : michtonnage, escorting, monseyslave ou encore camgirl/camboy. Ces glissements sémantiques créent **une fracture avec les professionnel·les et rendent le repérage d'autant plus difficile** (ONPE, 2021).



Guide Prostitution des mineur-es (Rhéso, 2024)

Élaboré par l'association Rhéso en partenariat avec le Conseil départemental du Vaucluse et plusieurs acteurs (Planning familial, MDA, CODES 84, DTPJJ, etc.), ce guide est destiné aux professionnel·les confronté·es à la problématique croissante de la prostitution des mineur·es.

Il propose :

- Une analyse des facteurs de vulnérabilité liés à l'adolescence et aux parcours de vie,
- Des repères pour identifier les signes d'une activité prostitutionnelle (en ligne ou hors ligne),
- Des conseils sur la posture éducative et l'accompagnement,
- Des conseils sur les modalités de signalement et de prise en charge.

[Cliquez ici](#) pour consulter le guide en ligne !

²¹ Cheval, Perrine, « Prostitution des mineurs : innover grâce aux maraudes numériques », *Les Cahiers Dynamiques*, n° 83, 2021.

²² Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution – Volet 1 : comprendre, voir, (se) mobiliser, avril 2021.

²³ Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs remis à Monsieur Adrien TAQUET, secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, le 28 juin 2021

...: Une vulnérabilité accrue face à la désinformation

La désinformation n'est plus un phénomène périphérique : elle s'est installée dans nos écrans, nos échanges et nos réflexes en ligne. Propulsée par la vitesse des réseaux sociaux, elle ne se contente plus de fausser des faits : elle sape la confiance, polarise les débats et alimente la défiance envers les institutions, la science ou les médias. Selon l'étude menée par Science Feedback entre mars et avril 2025, **près d'un contenu sur cinq publié sur TikTok contient des informations fausses ou trompeuses**. En élargissant l'analyse aux contenus abusifs (discours haineux, messages proches de la désinformation ou faisant la promotion de faux récits), TikTok et X grimpent à un **tiers des publications**.

Cette mécanique touche de plein fouet les jeunes. Comme l'a récemment montré une étude du CNRS, un enfant de 11 ans est incapable de faire la différence entre une fausse et une vraie information. Et si la capacité de raisonnement augmente peu à peu avec l'âge, rappelons que **la moitié des 15-30 ans (53 %) s'informent principalement via les réseaux sociaux** (Baromètre vie-publique, 2024), et que 63% des jeunes de 7 à 10 ans interrogés déclaraient en 2024 (CNRS, 2025) utiliser au moins un réseau social, et ce malgré l'âge minimum légal d'inscription, souvent outrepassé.

Chez les jeunes suivis dans le cadre de la protection de l'enfance, ces risques sont démultipliés : exposition accrue aux contenus viraux, absence d'adultes-repères dans l'usage du numérique,

et recherche d'appartenance à des communautés en ligne pouvant favoriser la captation idéologique. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête Ansa-Sopra Steria confirment que **70 % des jeunes protégés disent avoir déjà été confrontés à de fausses informations ou à des contenus modifiés**, et la proportion atteint 80 % chez les 13-15 ans.

L'exposition précoce à la désinformation souligne l'urgence d'un accompagnement éducatif structuré. Des programmes tels que ceux du **CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information)** ou des initiatives issues du monde associatif offrent des outils concrets pour apprendre à vérifier une source, croiser les informations et reconnaître les biais émotionnels.

Comme l'explique Grégoire Borst, directeur du LaPsyDÉ et coauteur de l'article du CNRS sur les rapports entre adolescence et fake news: *« Il est possible d'expliquer aux enfants comment fonctionnent les algorithmes avant même qu'ils soient sur un réseau social.[...] À l'heure actuelle, l'EMI [éducation aux médias et à l'information] comprend très peu de ressources sur la cognition et les biais inhérents à un cerveau humain qui tente de déterminer la véracité d'une information. Il faudrait, par exemple, détailler le biais de confirmation, qui nous fait privilégier les contenus confortant nos opinions. »*

...: Des risques renforcés par l'expansion de l'Intelligence artificielle (IA)

L'essor de l'intelligence artificielle générative marque un tournant dans la manière dont les jeunes rencontrent l'information. Les outils capables de produire textes, images ou vidéos en quelques secondes rendent la frontière entre vrai et faux presque imperceptible. Ce qui relevait autrefois de la fiction (une photo truquée, une fausse déclaration, une vidéo altérée) devient aujourd'hui courant dans leurs fils d'actualité.

Pour les jeunes, notamment ceux qui grandissent dans un environnement de protection, cette évolution accroît une forme d'incertitude permanente : **comment savoir si ce qu'ils voient est réel ? Comment distinguer un témoignage authentique d'un contenu généré ?** Là où les adultes peuvent souvent mobiliser leur expérience et leurs repères médiatiques, les plus jeunes disposent rarement de ces filtres.

Ce brouillage des repères touche directement leur rapport à la confiance : confiance dans les médias, dans les institutions, mais aussi dans les autres. Les contenus produits par l'IA sont souvent calibrés pour susciter une réaction émotionnelle immédiate (rire, colère, peur) et c'est précisément ce qui les rend si séduisants pour des publics jeunes, en recherche d'affects et de reconnaissance.

Par ailleurs, des travaux récents mettent en garde contre une **nouvelle pratique chez les jeunes** : celle d'avoir recours à l'intelligence artificielle comme confident (Springer, 2025). Si ces outils peuvent donner l'illusion d'une écoute et d'une compréhension,

ils soulèvent des risques importants, liés à l'absence d'empathie réelle, à la protection des données personnelles et à l'adaptation des réponses dans des situations de mal-être. Cette pratique pourrait favoriser un repli sur des interactions technologiques et des formes de dépendance émotionnelle. Les mécanismes en jeu sont proches de ceux décrits pour les réseaux sociaux : une gratification immédiate, soutenue par la dopamine, qui peut conduire à un recours compulsif et systématique (Yu et al., 2025).

Pour autant, l'IA n'est pas seulement un risque : certains jeunes y trouvent aussi des outils pour apprendre, créer, s'informer ou s'exprimer autrement. Mais cet usage suppose d'en comprendre les limites : une IA n'éprouve pas d'empathie, ne garantit pas la véracité des réponses qu'elle fournit, et peut amplifier involontairement des biais ou des stéréotypes. Or, quand l'IA devient un confident ou un guide, sans encadrement, elle risque de remplacer la parole humaine par une illusion d'écoute.

Aider les jeunes à décoder ces mécanismes est donc essentiel. Cela passe par l'éducation aux médias, par la discussion, mais aussi par la reconnaissance du rôle que joue le numérique dans leur construction identitaire. Développer leur esprit critique face à ces technologies, c'est leur donner les moyens de rester acteurs, et non spectateurs, dans un environnement où l'information, désormais, peut être entièrement fabriquée.

...: Des inégalités d'accès matérielles et de compétences

La société du tout numérique provoque des fractures importantes. Si la génération née entre 1995 et 2012, aussi appelée « Gen Z » est souvent présentée comme digitale native, elle reste en réalité très diversifiée dans ses usages, davantage centrés sur le jeu ou les réseaux sociaux pour échanger entre amies que sur une réelle maîtrise des outils numériques (Gentina & Delécluse, 2018). Il faut donc déconstruire le mythe selon lequel les jeunes sauraient spontanément utiliser le numérique pour « s'en sortir ».

 — *Il faut déconstruire le mythe du natif numérique : les jeunes sont ultra connectés, mais sont en difficulté pour un CV ou aller sur leur ENT (Environnement numérique de travail). Certains font semblant de savoir, par honte, ce qui les met en difficulté éducative...*

Une professionnelle d'Emmaüs Connect

De plus, tou·tes les jeunes et leurs familles ne disposent pas du même accès aux technologies, ni des compétences numériques nécessaires pour en tirer pleinement parti, ce qui renforce les écarts existants.

En effet, tous les jeunes ne maîtrisent pas le numérique de la même manière. Beaucoup utilisent intensément les réseaux sociaux sans comprendre pleinement leurs mécanismes, ce qui les rend plus vulnérables face aux risques de désinformation, d'addiction ou de harcèlement. À l'inverse, **ceux qui disposent de repères numériques solides développent des usages plus autonomes et sécurisés, confirmant le lien étroit entre niveau de maîtrise et niveau d'exposition aux risques** (Arcom, 2025).

L'appropriation du numérique nécessite des ressources multiples (matérielles, cognitives, sociales et culturelles).

Chez les adolescent·es issu·es de milieux défavorisés, les usages numériques s'ori-

entent davantage vers des activités de loisirs et d'expression de soi alors que ceux des adolescent·es issu·es de milieux favorisés présentent davantage de liens avec la scolarité (recherches, courriels, etc.) (Le Mentec et Plantard, 2014). Pour les jeunes placé·es, l'absence de soutien parental et la difficulté d'un accompane-

ment éducatif systématique, notamment en collectif, limitent l'accès aux opportunités offertes par le numérique (se former, se cultiver, s'insérer professionnellement, augmenter son pouvoir d'achat, s'ouvrir à d'autres milieux sociaux, accéder à ses droits, etc.).



Le programme Réussite connectée porté par *Break Poverty Foundation* afin de lutter contre l'exclusion numérique des jeunes

Depuis 2022, le programme « Réussite Connectée » porté par *Break Poverty Foundation* vise à équiper en matériel informatique les jeunes scolarisé·es et en particulier les collégien·es et lycéen·es pour lesquel·les le numérique constitue un facteur d'inégalités dans la réussite scolaire.

Le programme offre aux jeunes qui en ont besoin un ordinateur portable personnel, une connexion internet 4G ainsi qu'un accompagnement adapté. L'accompagnement est une composante essentielle du dispositif. En fonction des besoins des jeunes, plusieurs modalités sont proposées : un soutien personnalisé visant à développer l'autonomie, la confiance en soi et les compétences, grâce à la mise en relation avec un mentor et des ateliers numériques qui permettent l'apprentissage de l'utilisation du matériel, la maîtrise des outils fondamentaux en lien avec la scolarité et l'insertion professionnelle. Les effets du programmes évalués en 2023 sont significatifs :

- 100% des bénéficiaires disposaient d'un ordinateur et d'une connexion internet ;
- Près de trois bénéficiaires sur quatre utilisaient régulièrement ces outils numériques alors qu'ils n'étaient qu'un tiers avant le programme ;
- 54 % d'entre eux affirmaient être plus à l'aise pour effectuer des recherches sur Internet ;
- 54 % des bénéficiaires considéraient que le programme les avait aidés pour suivre des visioconférences ;
- 56% des jeunes interrogé·es estimaient qu'ils et elles auraient décroché à l'école sans Réussite connectée ;
- Enfin, au-delà des équipements fournis, l'accompagnement proposé par Réussite Connectée avait contribué à développer la confiance en soi de 85 % des jeunes bénéficiaires.
- Dans le cadre du programme de recherche-action initié en 2021 et poursuivi en 2022-2023, **700 jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance** ont été accompagnés. Le programme, toujours actif, a déjà permis de soutenir **13 197 jeunes**.

Pour en savoir plus : [Cliquez ici](#)

Dans le cadre d'un placement en assistance éducative, plusieurs questions demeurent : qui garantit aux jeunes l'accès aux équipements et aux réseaux ? Qui encadre et régule leurs usages ? Comment sont-ils sensibilisés et formés au numérique ? L'accès effectif au matériel et aux réseaux constitue en effet un prérequis aux apprentissages comme à l'accompagnement éducatif. Il est donc essentiel de clarifier le rôle des adultes pour assurer à la fois un accès matériel et cognitif au numérique (Potin, 2023).

Si l'inégalité d'accès aux outils et compétences numériques constitue un enjeu global de société, elle représente, dans le champ de la Protection de l'enfance, un **risque aggravé**. Privés du soutien parental et souvent confrontés à des conditions matérielles précaires, les jeunes protégés sont particulièrement exposés à l'exclusion numérique. Or, cette exclusion compromet directement leur autonomie, leur accès aux droits et leur participation à la vie sociale.



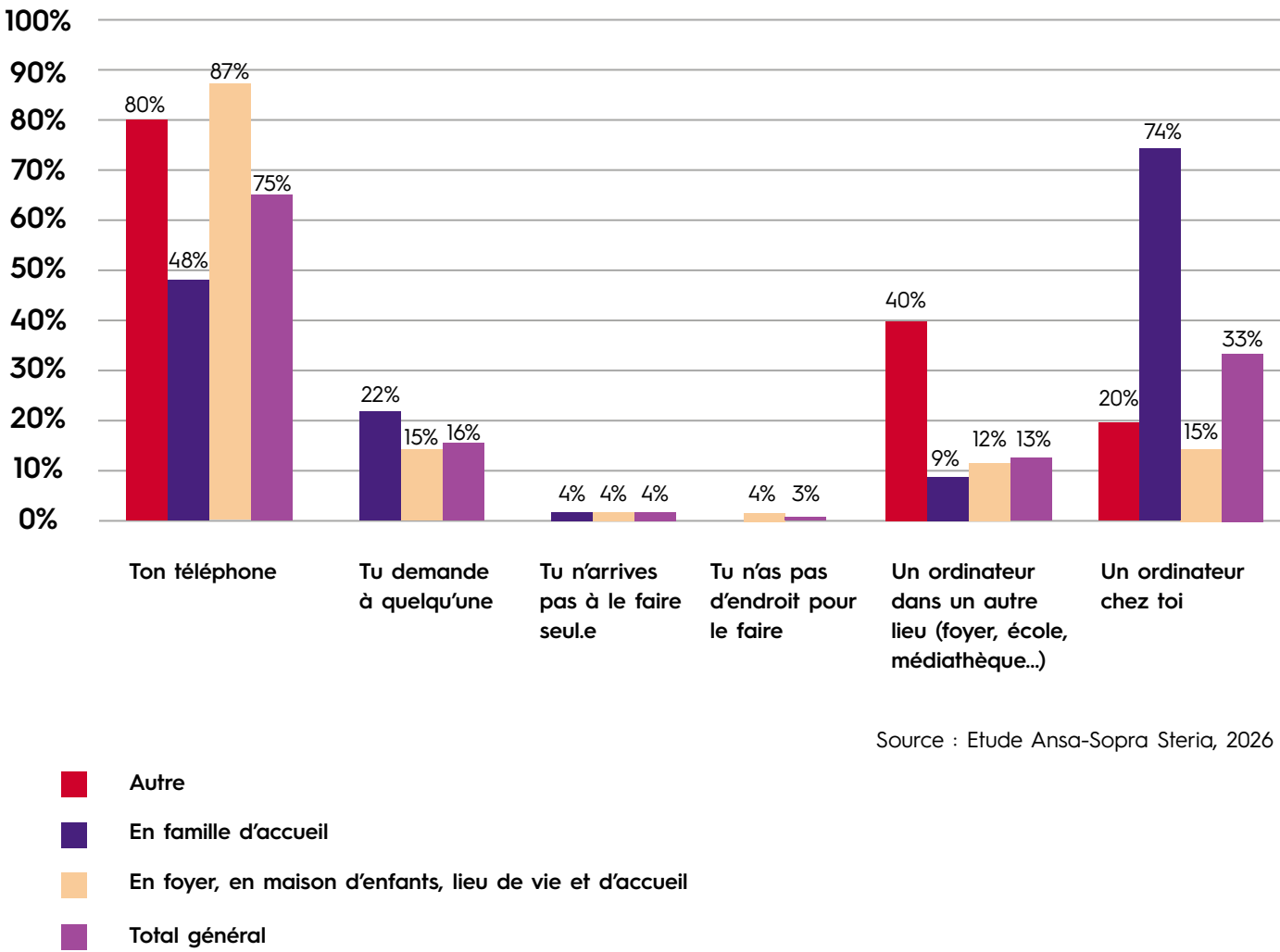
Équiper les assistant-es familiaux-ales en ordinateurs portables

En 2022, les **630 assistant-es familiaux-les de l'Aisne ont été équipés-es d'un ordinateur portable**. Cet outil renforce leur mission professionnelle et facilite la communication avec les référent-es. Mis à disposition des enfants accueillis, il soutient aussi leurs devoirs et leur orientation scolaire. Cette initiative réduit les inégalités numériques et répond aux attentes exprimées par le Comité des jeunes du Département.

Les écarts d'accès se traduisent très concrètement dans le quotidien des jeunes. Lorsqu'on leur demande comment ils accomplissent une tâche en ligne, trois quarts (75 %) répondent utiliser leur téléphone, et 16 % demandent l'aide d'un tiers. Les différences apparaissent surtout

selon le type de placement : en famille d'accueil, l'accès est plus diversifié (48 % utilisent leur téléphone et 74 % disposent d'un ordinateur à domicile), tandis qu'en foyer, l'usage repose quasi exclusivement sur le smartphone (87 %) et seuls 15 % ont accès à un ordinateur.

Moyens utilisés par les jeunes pour accomplir une tâche en ligne



Retours sur les ateliers organisés en Seine-Maritime et dans le Val d'Oise

Les ateliers organisés en août 2025 et en septembre 2025 dans deux Maisons d'enfants à caractère social (MECS) ont été l'occasion de réunir à chaque fois un groupe d'une dizaine de jeunes pour qu'ils et elles échangent sur leurs usages du numérique et partagent leur expérience des différents sites et applications qu'ils et elles utilisent dans leur quotidien. Plusieurs éléments sont ressortis lors de ces deux ateliers, venant selon les cas confirmer ou nuancer les résultats de l'enquête par questionnaire :

- **Un usage des applications TikTok, Snapchat, Youtube, Instagram et WhatsApp** commun à l'ensemble des jeunes, chacune de ces applications pouvant intégrer des fonctions distinctes et notamment le partage de contenu (photos comme vidéos) ou la conversation

avec des proches. Il est constaté une distinction dans l'usage des applications en fonction des cercles sociaux, qu'il s'agisse des amis ou de la famille (Whatsapp étant plus communément utilisé par les jeunes pour discuter avec leur famille)

- **Un contraste fort selon le genre du rapport au numérique et aux applications :** les jeunes femmes présentes à l'atelier en Seine-Maritime ont, pour plusieurs d'entre elles, partagé des expériences négatives et parfois très graves et douloureuses vécues sur les réseaux (harcèlement ayant conduit à un retrait de l'établissement scolaire et/ou à un séjour hospitalier). Les jeunes hommes présents lors de cet atelier ont tous mis en avant le plaisir pris à travers leur participation à des jeux en ligne, et ont insisté sur l'usage ludique et récréatif du numérique.
- **Un usage de l'IA afin d'obtenir de conseils, se confier, et ainsi être rassuré** vis-à-vis de relations ou d'interactions sociales vécues comme difficiles par certains jeunes, qui questionne directement la place du professionnel dans la relation puisque la jeune concernée a expliqué « préférer poser ses questions à ChatGPT », jugé plus discret et exhaustif dans ses réponses que l'éducateur référent.

...: Conclusion

Les usages numériques juvéniles sont de plus en plus intenses et précoces. Ces usages renforcés ont de forts effets sur la santé, la construction identitaire et l'accès à l'autonomie des jeunes. En contexte de Protection de l'enfance ces risques sont amplifiés en raison de contacts familiaux non régulés, et se traduisent

par une recherche constante d'approbation extérieure, une hypersexualisation des comportements, etc. Parallèlement, les inégalités d'accès et de compétences numériques aggravent les fractures sociales et accentuent les pertes de chances des jeunes protégés.

3. Le numérique, un levier d'émancipation et d'insertion sociale

Si le numérique est porteur d'un certain nombre de risques, notamment pour des populations vulnérables comme les jeunes en situation de placement, celui-ci peut aussi être envisagé comme un vecteur d'émancipation.

C'est dans ce cadre que le concept *d'empowerment*, défini par Ninacs (2003) comme un processus de renforcement du pouvoir d'agir individuel et collectif, prend tout son sens. Appliqué aux usages numériques des jeunes, notamment dans le cadre de la Protection de l'enfance, il met en lumière **le potentiel transformateur du téléphone et des réseaux sociaux** : en permettant **la continuité des liens, l'expression personnelle et la participation à des communautés**, ces outils deviennent autant de leviers possibles **d'autonomisation et d'affirmation identitaire**.

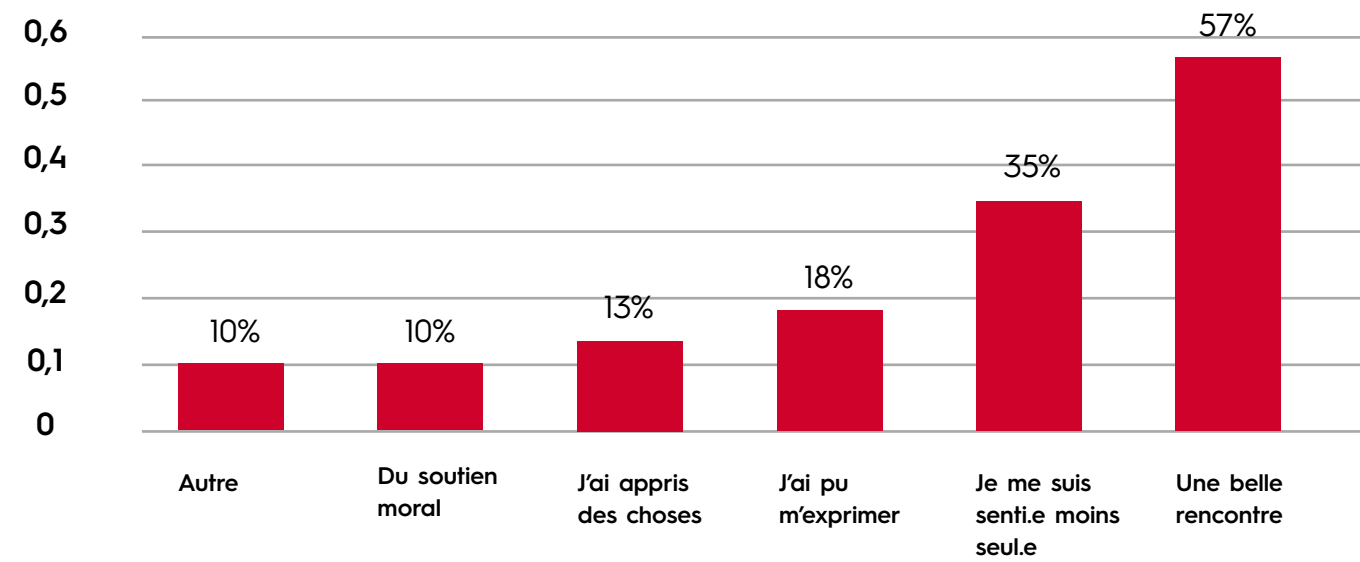
Il serait réducteur de considérer le numérique uniquement sous l'angle des

risques : il peut aussi être porteur de liens, de soutiens et d'opportunités. Selon l'étude de l'Arcom (2025), les adolescent-es estiment que les plateformes leur sont utiles à plusieurs titres : celles-ci favorisent l'accès à des contenus éducatifs, soutiennent l'intégration sociale et permettent l'expression personnelle.

Cette satisfaction est également exprimée par les jeunes protégés interrogés dans le cadre de l'étude Ansa-Sopra Steria, bien que dans une moindre mesure : près de **six jeunes sur dix (59 %) disent avoir déjà vécu une expérience positive sur les réseaux**. Parmi eux-elles, **57 % évoquent une belle rencontre, 35 % le fait de se sentir moins seul-e, et 18 % d'avoir pu s'exprimer**. Ces résultats rappellent que le numérique peut contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance, permettre un soutien et « s'ouvrir aux autres ».

...: **Sentiment d'appartenance et construction identitaire**

Expériences positives vécues sur les réseaux



Source : Etude Ansa-Sopra Steria, 2026

L'adolescence est une période caractérisée par **des questionnements sur soi**, des **doutes et des prises de décisions importantes** et pendant laquelle les **relations sociales avec les pairs** prennent davantage de place. Dans ce contexte, l'arrivée des réseaux sociaux a aussi **influencé la façon dont les jeunes se présentent, se perçoivent et interagissent avec les autres**. Une part importante de la construction identitaire se fait donc désormais en ligne (Trottier, 2022). A travers l'élaboration d'une page

personnelle, les jeunes sont amenés à réfléchir sur ce **qu'ils-elles souhaitent ou non présenter en ligne** et prennent conscience de **qui ils-elles sont et ce à quoi ils-elles aspirent**. Les adolescent-es utilisent les réseaux sociaux comme un espace d'essai pour tester différentes facettes de leur identité, un peu comme un « **laboratoire social** ». Lorsque ces images sont jugées favorables par leurs pairs, elles sont bénéfiques et **renforcent l'estime de soi** et la perception de sa **valeur sociale**.

...: **Communication en ligne : un moyen de développer ou renforcer les liens sociaux**

En ligne, plusieurs relations sociales existantes dans le contexte hors-ligne sont maintenues et facilitées et de nouvelles relations sociales peuvent se créer (Trottier, 2022). Les interactions en ligne ne remplacent pas celles en face à face : elles les complètent et les prolongent.

Ainsi, parmi les usages les plus fréquents du téléphone, **la discussion avec les ami-es est mentionnée par 63 % des jeunes**, un chiffre qui progresse **à 68 % chez les 13-15 ans et 78 % chez les 16-18 ans**.

 — *Je me sens moins seule. Sur WhatsApp, on a envie de se sentir appartenir à un groupe, d'être intégrée à un groupe d'amis*
Un jeune participante à l'atelier

Plus encore, pour les individus qui ressentent de l'anxiété sociale et/ou émotionnelle, la communication en ligne peut augmenter la qualité des relations sociales. Dans le domaine de la Protection de l'enfance, le numérique joue un rôle particulièrement important dans **le maintien du lien familial**. Dans un contexte contraint, où les rencontres entre les jeunes et leurs familles **sont programmées** par le juge et **organisées** par les structures, les échanges peuvent être vécus comme trop formels et insatisfaisants. Durant le COVID notamment, le numérique est de-

meuré l'un des rares outils de lien avec la famille ou les ami-es, dans un contexte où l'isolement était renforcé par les restrictions sanitaires (Plantagenet, Melou, 2024). Les appels vidéo, les messageries instantanées ou encore les réseaux sociaux ont alors permis de maintenir un sentiment de proximité, d'atténuer la rupture affective et de préserver une continuité relationnelle. Parmi les jeunes interrogés dans le cadre de notre étude, **88% d'entre eux déclarent utiliser le téléphone pour échanger avec leur famille**.

 — *Le numérique permet aussi le maintien du lien avec les familles, beaucoup étant restées dans le pays d'origine : c'est à la fois un danger et un apport.*

Une professionnelle de la Croix-Rouge

Le numérique offre aux parents et enfants une nouvelle façon de faire famille et d'exercer à distance une **fonction parentale** : encourager, consoler, surveiller les devoirs, ou encore veiller à l'hygiène.

Enfin, il est important de souligner que pour des jeunes dont les parcours sont

marqués par les ruptures (changements de famille d'accueil, de foyer ou d'établissement) le téléphone permet au jeune de **garder une trace de ce qui compte pour lui (contact, messages, photos, etc.) et maintenir des liens essentiels.**

 — *Dans un cadre de déracinement permanent, le téléphone est une bouée de sauvetage. Quand je suis placé, que deviennent mes attaches familiales, mes copains, mes copines ? J'ai commencé ma vie scolaire à tel endroit, à un moment j'ai pu développer des liens, une stabilité... et au nom de la Protection de l'enfance, cet endroit ne sait pas ce que je deviens. Grâce à mon téléphone, le jeune existe encore socialement.*

Un professionnel de la Maison des Enfants de la Côte d'Opale

... Le numérique comme ressource éducative renforçant le pouvoir d'agir

Au-delà de ces dimensions sociales, plusieurs auteur-es mettent en évidence la **fonction psychique du virtuel**. Le virtuel permet aux jeunes de **tester des identités, des relations, des expériences** dans un cadre perçu comme **moins risqué que la réalité**. Cette expérience rejoint la notion d'**identité transitionnelle** : un état de passage entre l'enfance et l'âge adulte, où le jeune explore différentes facettes de lui-même et apprend à les articuler. Ainsi, l'**avatar** dans le jeu vidéo met en scène un « double numérique » que l'adolescent crée, incarne et personnalise,

devenant une projection de soi et un support d'expérimentation identitaire (Sylla, 2024).

Par ailleurs, les formes d'expression offertes par le numérique permettent aux jeunes **d'affirmer leur identité de manière plus riche**, notamment pour les enfants et adolescent-es timides qui s'y expriment plus librement.

Enfin, certains dispositifs tels que les fablabs ou les projets numériques collectifs encouragent la coopération et développent la capacité à travailler ensemble.



Le fablab en MECS : quand le numérique favorise la créativité

Dans la Maison des Enfants de la Côte d'Opale (MECO), établissement d'accueil de jeunes mineurs âgés de 6 à 18 ans, un fablab a été installé dans l'espace d'accueil, afin que les jeunes puissent s'approprier un espace de création au quotidien. Cet atelier numérique leur permet de concevoir des objets simples (porte-clés, impressions 3D, vêtements personnalisés) et de travailler sur des projets collectifs. Loin d'un usage passif des écrans, le fablab est pensé comme un outil de valorisation : il encourage la coopération, stimule l'imaginaire et renforce la confiance en soi. Avec le temps, il est devenu un lieu intégré dans la vie courante de l'institution, au même titre que la salle de théâtre ou l'atelier de hip-hop. Cette pratique illustre comment le numérique, lorsqu'il est investi dans une logique culturelle et créative, peut devenir un levier d'insertion et de socialisation pour des jeunes fragilisés.

...: Un levier pour accéder à l'information et connaître ses droits

Le numérique constitue un levier essentiel pour l'**accès aux droits et à l'information** des jeunes protégé-es. Dans un contexte où les démarches administratives se dématérialisent massivement, disposer d'outils simples et adaptés permet **d'éviter le non-recours**. Des applications offrent un appui concret à travers l'accès à des guides pratiques, des simulateurs de droits, des cartographies de ressources locales ou encore à travers la mise en relation avec des professionnels. Des plateformes comme **La B-ASE**, portée par la CNAPE, **centralisent les informa-**

tions utiles aux jeunes sortant de l'ASE et les orientent vers **les bons dispositifs**. En rendant l'information plus accessible, ces outils numériques contribuent à **réduire les inégalités** et à soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation de vulnérabilité.

Par ailleurs, un usage raisonné de l'intelligence artificielle pourrait permettre aux jeunes de **gagner en autonomie et en clarté dans les démarches**, tout en restant attentifs et sensibles aux risques que celle-ci comporte.

...: Conclusion

Les usages des jeunes de l'ASE reflètent globalement ceux de leur génération, mais **les conditions de vie des jeunes accompagnés dans le cadre de la Protection de l'enfance accentuent certains enjeux** : dépendance au smartphone, fracture numérique, rôle particulier du numérique dans le maintien du lien familial et plus forte exposition aux risques.

Alors que pour les jeunes vivant au quotidien avec leur famille, la régulation parentale s'appuie principalement sur le dialogue et la confiance, dans le domaine de la Protection de l'enfance, la régulation assurée par les professionnel·les se met en œuvre dans **un cadre plus formel**. Cette différence de contexte explique que, pour des pratiques similaires, **le niveau d'exposition et la compréhension des risques** peuvent différer.

Face à ces enjeux, le numérique ne doit être ni diabolisé ni idéalisé, celui-ci peut constituer **un outil de transition et de symbolisation**, offrant des espaces de jeu, de créativité et d'ouverture, mais aussi devenir **un lieu de fuite ou d'enfermement**, selon la manière dont il est investi. Comme le rappellent Preist-Lagache et al. (2014), c'est la **qualité du lien au virtuel**, et non le seul temps passé en ligne, qui importe.

Dans le champ de la Protection de l'enfance, le défi ne réside donc pas dans l'interdiction ou la promotion des écrans, mais dans la **capacité collective à donner aux jeunes les moyens de faire du numérique une ressource**, pour construire leur identité, maintenir leurs liens, accéder à leurs droits et s'inscrire dans une trajectoire d'émancipation.

03

Les défis des
professionnel.les
face à l'usage
du numérique

1. Le quotidien éducatif bouleversé par le tout numérique

Comme le souligne Émilie Potin (2021), le numérique bouleverse et complexifie l'accompagnement dans les domaines de l'intimité, de la sécurité et de la relation de confiance.

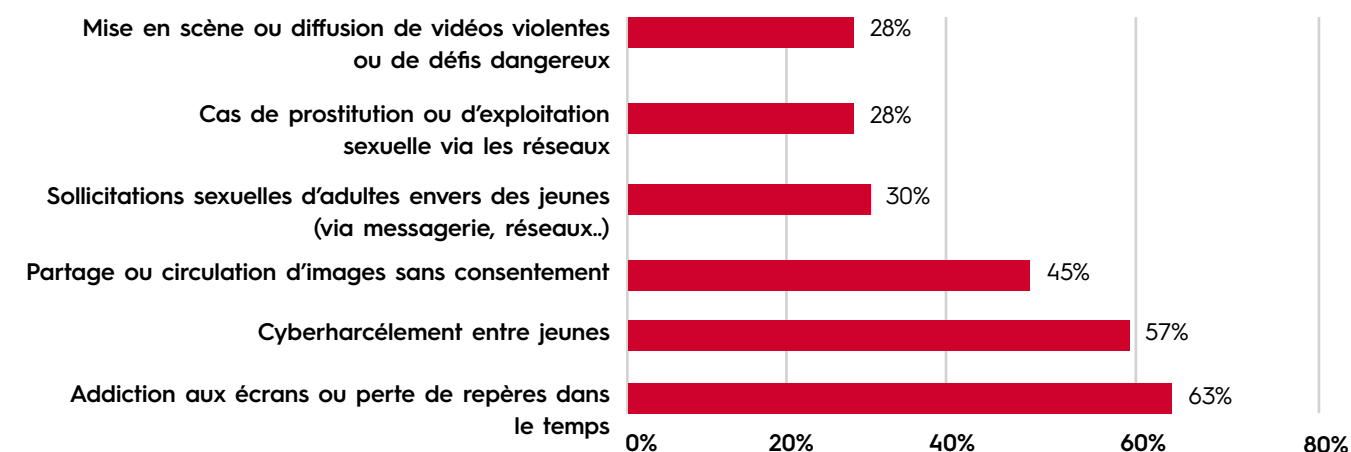
...: Des frontières de l'intervention éducative brouillées

Les professionnel·les doivent désormais composer avec un langage propre aux jeunes (celui des « *like* », des « *prank* » ou des « *stories* ») et avec des espaces où les invectives et la violence verbale font plus facilement leur apparition. Par ailleurs, les travailleur·ses sociaux·ales se trouvent souvent **exclu·es des cercles numériques des jeunes**, au nom du respect de leur vie privée (Hénaff, Potin & Sorin, 2023). Le numérique devient ainsi un univers où les adolescent·es se protègent du regard adulte. Aussi, les incidents ou les dérives liés aux usages numériques (abus, cyber-violence, conflits) deviennent de plus en plus fréquents. Face à ces problématiques, les professionnel·les peinent à prévenir les difficultés. Faute de cadre clair, ces dernières oscillent alors entre deux postures : **respecter l'intimité du jeune ou interve-**

nir au nom de la protection. Beaucoup choisissent de rester à distance. L'intervention éducative se fait alors le plus souvent **a posteriori**, une fois les problèmes déjà survenus (Potin, 2014).

Les résultats de l'enquête menée auprès des professionnel·les corroborent ce constat : **85 % des professionnel·les interrogé·es déclarent avoir déjà été confronté·es à des problématiques liées aux usages numériques des jeunes** (75 % directement, 10 % par ouï-dire). Les situations les plus fréquemment évoquées concernent **le partage d'images sans consentement (45 %), les sollicitations sexuelles d'adultes (30 %) et le cyberharcèlement (21 %).**

Problématiques en ligne observées par les professionnel·es



Source : Etude Ansa-Sopra Steria, 2026

Face à ces problématiques, les jeunes interrogés ne sollicitent pas toujours d'eux-mêmes l'adulte : lorsqu'ils rencontrent une difficulté en ligne, plus d'un tiers (36 %) n'en parlent jamais à un adulte, tandis que 35 % affirment pouvoir le faire facilement et 26 % seulement parfois. Cette donnée met en évidence **un déficit de recours aux adultes**, renforcé à l'adolescence (44 % des 16-18 ans n'en parlent jamais). Si l'âge influence la propension à se confier, **c'est surtout le type de placement qui apparaît déterminant.** En famille d'accueil, 70 % des jeunes déclarent pouvoir se confier facilement à un adulte et seuls 17 % disent ne jamais le faire. En foyer, la tendance s'inverse : 44 % n'en parlent jamais et seuls 19 % le font facilement.

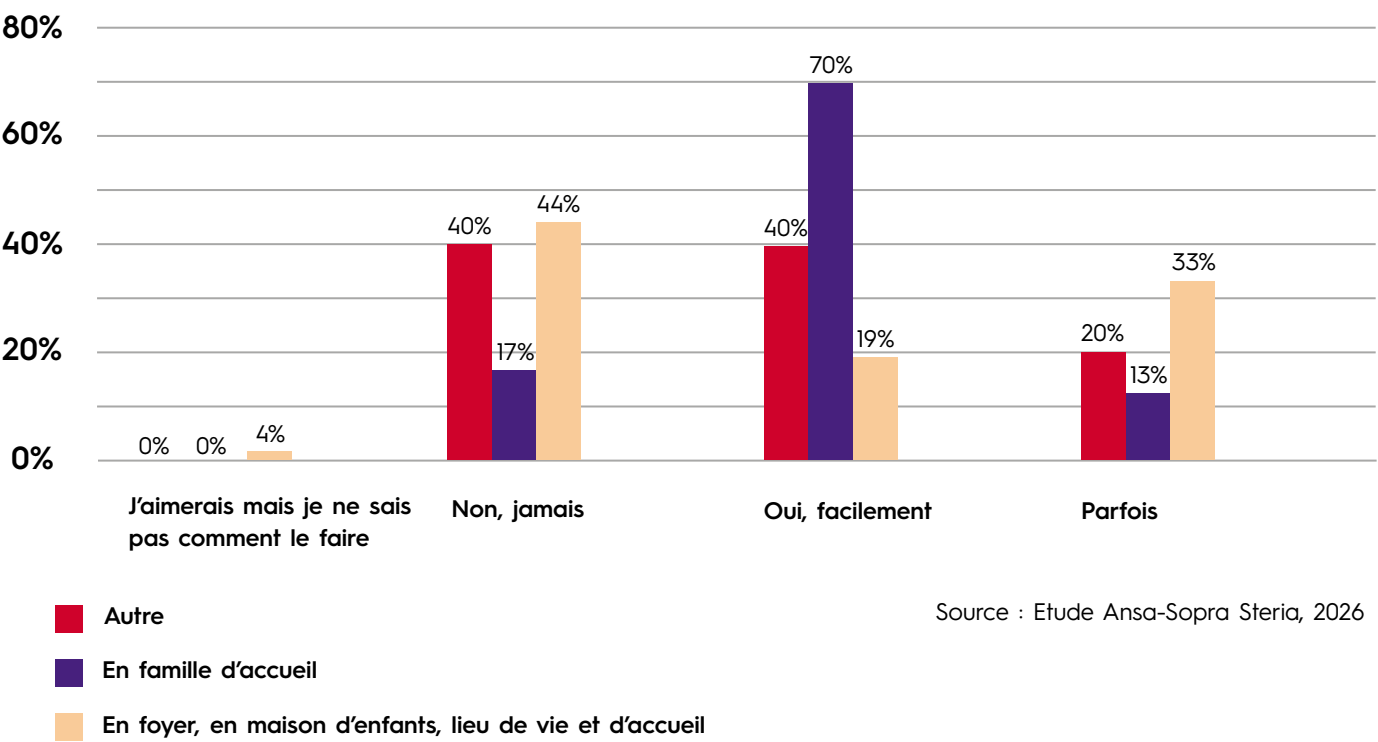
Ces écarts montrent que la capacité des jeunes à partager leurs difficultés en ligne

est **plus aisée lorsqu'un lien de proximité et de continuité peut s'installer avec les adultes référent·es.** Dans les contextes collectifs, la densité des groupes, le turnover des professionnel·les ou encore les ruptures de parcours rendent plus difficile l'instauration et le maintien de ce climat de confiance. En population générale, 79% des jeunes déclarent signaler une situation problématique rencontrée en ligne à un adulte ou auprès de la plateforme utilisée (Arcom, 2025), ce qui tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle **les contextes collectifs** sont moins propices à la continuité affective et relationnelle et rendent plus complexe **la construction du lien de confiance pourtant nécessaire afin d'encourager la parole et la prévention.**

...: **Des difficultés à garantir la protection du jeune dans ses interactions avec sa famille**

Dans le même esprit, la mesure de placement visant à éloigner l'enfant de son environnement familial perd en partie de son efficacité : les outils numériques permettent une « **présence à distance** » qui maintient les contacts familiaux, en dehors du contrôle des institutions (Potin, Trelu, 2016).

Se confier à un adulte en cas de problème en ligne



Trois quarts des professionnel·es interrogé·es (75 %) déclarent constater des échanges en ligne entre jeunes et familles. Près de la moitié d'entre eux-elles soulignent que ces échanges contournent les cadres institutionnels (46 %) et qu'ils exposent les jeunes à des pressions ou à

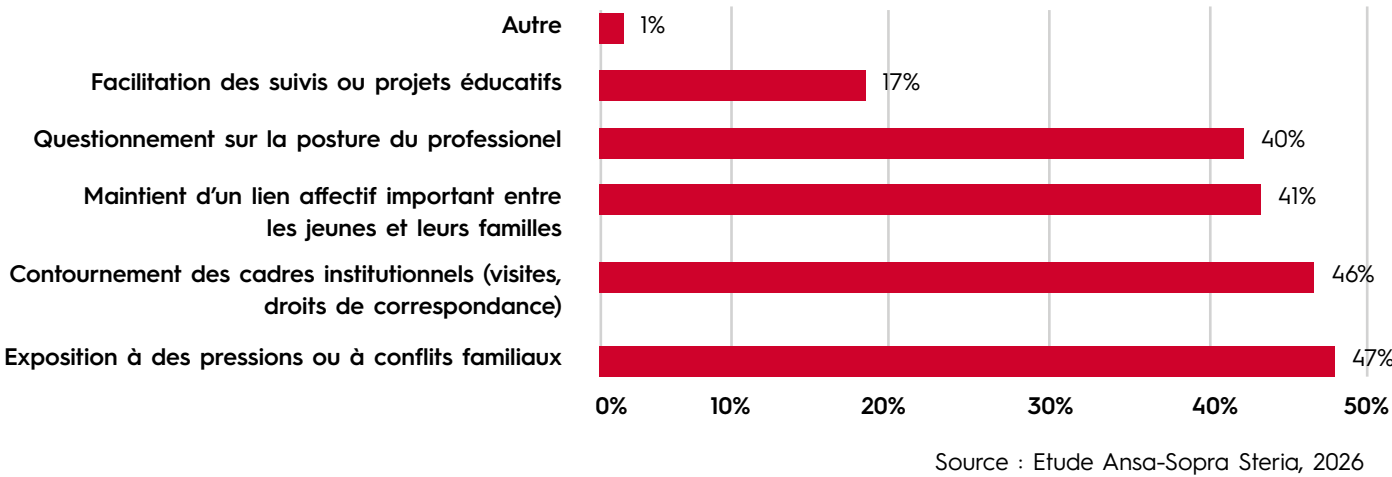
des conflits familiaux (47 %). Enfin, 40 % indiquent que ces situations les amènent à interroger directement leur posture professionnelle et notamment à se demander s'ils doivent contrôler ces échanges ou plutôt accompagner leurs usages.

— Les équipes sont en difficulté pour gérer les liens parents-enfants : lorsqu'aucun droit n'est fixé par le juge mais que l'enfant a un téléphone, il peut appeler sa famille à tout moment, malgré une organisation mise en place (placement secret, médiation).

Une professionnelle de la Croix-Rouge française

Les éducateur·rices découvrent souvent l'existence de ces échanges lorsqu'ils posent un problème, bien plus rarement lorsqu'ils se déroulent sans heurts. Par ailleurs, lorsque le lieu de placement du jeune doit être tenu secret, le fait que le jeune entretienne des échanges avec sa famille via Internet le met potentiellement en danger. Les professionnel·les se retrouvent face à un paradoxe : la mesure éloigne l'enfant de son milieu familial pour le protéger, mais des technologies permettent malgré tout un contact régulier.

Constats des professionnel·les sur les échanges numériques famille-jeune



— Sur le lien avec les familles, on a déjà retiré le téléphone à une jeune car les échanges qu'elle avait la mettaient mal à l'aise. Des jeunes arrivent et sont toujours en lien avec leurs familles, malgré l'interdiction qui leur a été posée. Comment pouvons-nous intervenir ?

Une professionnelle participante à un atelier

...: La régulation des usages numériques : une source récurrente de tensions et de conflits

Ces évolutions placent les professionnel·les en première ligne face aux « **disruptions numériques** » (Plantegenet & Melou, 2024) et leur imposent de définir des règles, poser des limites et étendre leur rôle de protection au champ numérique. Mais face à un numérique **omniprésent et envahissant**, la régulation des usages devient un terrain de tensions. Dans les lieux collectifs, la mise en place de règles de vie (par exemple le dépôt du téléphone à l'heure des repas, ou avant d'aller se coucher) est un exercice laborieux, source de conflits parfois violents : certains jeunes peuvent être agressif·ves, refuser de s'alimenter, voire fuguer. Pour certain·es jeunes, **la séparation avec l'objet est vécue comme une véritable effraction dans leur monde virtuel** (Hénaff, Potin & Sorin, 2023).

Parmi les jeunes interrogé·es, **un tiers rapportent avoir déjà connu ce type de tension une ou deux fois, et 15 % à plusieurs reprises**. Ces difficultés s'accroissent à l'adolescence : 33 % des 16-18 ans en font état, contre 20 % des 13-15 ans et seulement 13 % des 19-21 ans. **Le type de placement influe également** : 65 % des jeunes en famille d'accueil affirment n'avoir jamais rencontré de problème, contre 52 % en foyer, où les tensions apparaissent plus fréquentes (19 % déclarent en avoir connu plusieurs fois). Ainsi, près d'un jeune sur trois en famille d'accueil (35%) et près d'un jeune sur deux en foyer (48%) a déjà rencontré ce type de difficulté au moins une fois. Les usages numériques représentent **un sujet de friction dans la relation éducative**, en particulier en **contexte collectif**.

— Il y a trop de restrictions : on n'a pas le droit de regarder des lives. Il y a des règles trop injustes comme les limites d'âges.

Un jeune participant à un atelier

Dans ce contexte, les éducateur·rices doivent faire preuve d'un **discernement accru** et d'une forte capacité d'adaptation. Il ne s'agit pas seulement d'appliquer des règles ou des connaissances théoriques, mais de juger chaque situation avec finesse et d'agir de manière éthique

et adaptée aux besoins singuliers des jeunes (Plantegenet & Melou, 2024). À cela **s'ajoute la nécessité de maîtriser les outils numériques pour accompagner les jeunes** dans leurs démarches, ce qui accroît la charge de travail quotidienne.

2. Face au numérique, des postures professionnelles contrastées

En population générale, la protection des mineur-es en ligne repose principalement sur la régulation parentale : **94 % des foyers** déclarent avoir mis en place des règles d'usage et **67 %** ont installé un outil de contrôle parental, même si la moitié des jeunes concerné-es les contournent (Arcom, 2025). Cette régulation s'appuie souvent sur **la confiance, le dialogue et la fonction explicative du parent**, perçue comme légitime et sécurisante : 64 % des parents déclarent discuter régulièrement de l'utilisation des plateformes et des différents risques avec leurs enfants.

En contexte de Protection de l'enfance, la régulation du numérique est assurée par des professionnel·les qui **n'incarnent pas la même fonction symbolique que le parent**. L'absence de continuité affective, les ruptures de parcours ou la multiplicité des figures éducatives rendent plus difficile la construction d'un lien de confiance durable, pourtant essentiel pour aborder ces sujets sensibles. Les professionnel·les développent alors des **postures variées et parfois ambivalentes**. En réponse à des usages envisagés comme **porteurs de risques pour les jeunes**, le suivi éducatif repose souvent sur des postures directives, laissant peu de place à la discussion autour des pratiques en ligne. Les règles sont ainsi posées en réaction à un problème (usage jugé excessif, contenus inappropriés, comportements « déviants »), ce qui rend l'intervention essentiellement réactive (Hénaff, Potin & Sorin, 2023).

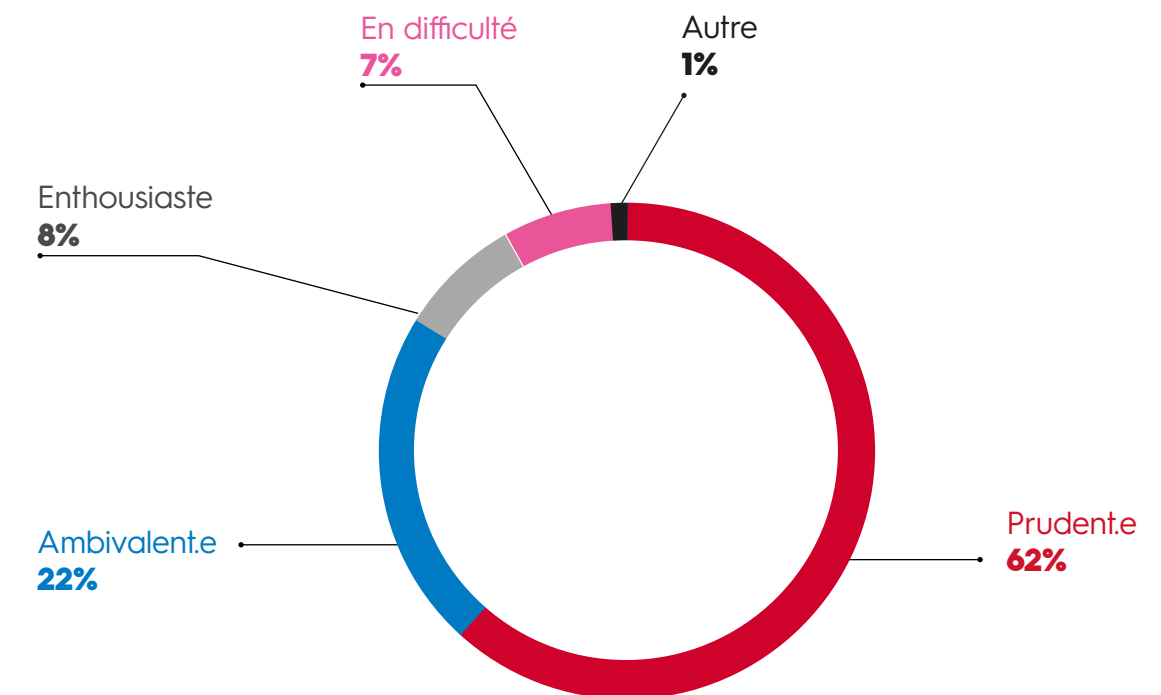
On observe alors un **continuum de postures et de pratiques associées**, allant d'un usage libre et encadré (surveillance discrète, règles de vie collective) jusqu'à l'exclusion numérique (confiscation, interdiction), traduisant la diversité des représentations des professionnel·les et des familles d'accueil.

💬 — Cette question renvoie beaucoup à des postures individuelles. Réussir à ce que 10 éducateurs avec des pratiques différentes puissent se mettre d'accord sur une posture éducative ce n'est pas évident.

Une professionnelle des Apprentis d'Auteuil,
antenne de la région Sud Est

Ainsi, plusieurs postures se dessinent : certain-es se montrent techno-sceptiques, d'autres ambivalent-es ou au contraire enthousiastes. **La majorité des professionnel·les adopte néanmoins une posture prudente (62%), tandis qu'une minorité se dit en difficulté (7%) ou enthousiaste (8%).**

Posture des professionnel·les face au numérique



Source : Etude Ansa-Sopra Steria, 2026

La posture des professionnel·les varie selon leur ancienneté et donc l'âge des répondants. **Parmi celles et ceux qui ont moins de deux ans d'expérience, seuls 16 % se disent prudent-es et 15 % ambivalent-es, aucun-e ne se déclarant en difficulté**, ce qui suggère une attitude globalement moins sceptique, probablement liée à une plus grande familiarité

personnelle avec le numérique. À l'inverse, **chez les professionnel·les qui disposent de plus de 10 ans d'ancienneté, 56 % se disent prudent-es, 51 % ambivalent-es et 68 % en difficulté**, révélant un rapport plus contrasté et parfois plus méfiant aux usages numériques, même si 39 % expriment aussi de l'enthousiasme.

— *Un professionnel qui travaille avec des jeunes sans être présent en ligne, c'est problématique.*

Dans l'ASE, il existe une réticence liée à la formation. Il faut des garde-fous : la frontière vie publique/vie personnelle est difficile à tenir.

Certains pros se sentent incompetents techniquement, ce qui peut être perçu comme une faille par les jeunes.

**Une professionnelle des Promeneurs du net,
Gironde**

— *Je préfère surprendre un jeune en train de regarder du contenu non adapté, m'asseoir à côté de lui et discuter avec lui, en l'amenant à réfléchir à ce qu'il voit plutôt qu'il fasse ça tout seul dans sa chambre et qu'on mette les choses sous le tapis.*

**Une professionnelle de la MECS
Jacques Laval**

Lors des ateliers menés dans le cadre de cette étude, les échanges avec les professionnels confirment ces tendances et mettent en évidence une diversité de postures, que l'on peut regrouper en plusieurs catégories d'actions et de règles mises en place :

Un accompagnement éducatif : certain-es professionnel·les profitent de discussions individuelles pour comprendre les usages et accompagner les jeunes. Les ateliers collectifs de sensibilisation aux risques et le recours à des outils ludiques (jeux de société, quiz, photolangage) peuvent également favoriser le dialogue. Certain-es professionnel·les montrent aussi leur propre temps d'écran pour lancer le débat et travailler sur la régulation.

Une adaptation au cas par cas : dans certaines structures, il n'existe pas de cadre homogène mais une adaptation au cas par cas. Un·e jeune capable de gérer ses notifications et de rendre son téléphone sans conflit peut se voir accorder davantage de liberté. À l'inverse, un·e adolescent·e qui s'isole ou ne respecte pas le cadre voit son temps d'écran restreint. Ces différences sont systématiquement expliquées afin de limiter le sentiment d'injustice et de rappeler que la règle dépend du degré d'autonomie, et non d'une préférence de l'adulte.

Une régulation du temps d'écran : certaines structures fixent des durées quotidiennes (par exemple 30 minutes pour les plus jeunes, 1h le soir pour les adolescents). D'autres privilégient un système évolutif par paliers, négocié avec le jeune et ajusté à son degré de responsabilité (niveau 1, 2, 3, etc.). Au départ, le téléphone doit être rendu chaque soir, puis il

peut être conservé plus longtemps dès lors que le jeune respecte certaines conditions (se lever le matin, participer aux activités, respecter les règles de vie collective). Le retrait du téléphone à une heure fixe (21h30, avant le repas, etc.) demeure par ailleurs une pratique courante au sein des structures.

Un contrôle et une interdiction : les professionnel·les peuvent choisir de bloquer certains contenus (YouTube, TikTok) pour les plus jeunes sur les écrans communs (télévisions, tablettes...) ou en cas de comportements à risque ; l'interdiction temporaire d'usage peut être mise en place en cas de situation de danger et une confiscation peut être décidée par l'équipe éducative. Dans certaines situations, les professionnel·les demandent même au juge des enfants de poser un cadre explicite.

Les règles imposées aux jeunes dans l'utilisation du numérique **varient d'un établissement à l'autre concernant l'accueil en collectif**, et sont définies au cas par cas pour les jeunes en famille d'accueil. Dans ce dernier cas, les assistant·es familiaux·les se trouvent souvent en difficulté avec l'outil informatique et internet : si une minorité n'est pas connectée, une majorité reconnaît avoir besoin d'acquérir de nouveaux savoirs numériques pour suivre les usages des jeunes (Chapon, 2021). **Leurs pratiques reposent largement sur des usages domestiques** (contrôle parental, configuration de box internet, blocage de numéros, surveillance électronique...), avec des **équipements professionnels inégaux** et une **grande diversité de postures**, allant des plus techno-sceptiques aux « expert·es » qui souhaitent s'approprier l'outil (Potin & Trelu, 2016). Beaucoup

calquent également les règles sur **leur propre posture parentale**, en appliquant aux jeunes accueilli-es des **pratiques similaires à celles posées pour leurs propres enfants**. Mais cette continuité apparente révèle aussi la singularité de leur métier : **gérer un usage numérique dans un cadre domestique tout en portant une mission éducative confiée par le Département**.

Plus globalement, parmi les professionnel·les interrogé·es dans le cadre de l'en-

quête (toutes fonctions confondues), 26 % déclarent poser un cadre de manière systématique, tandis que 37 % le font seulement lorsque cela paraît nécessaire. Un quart (25 %) adapte leurs règles en fonction des situations et des jeunes. Au total, 92 % des professionnel·les mettent donc en place un cadre, qu'il soit fixe ou ajusté, et seuls 4 % considèrent que cette régulation est inefficace.

 — *Nous posons un cadre en tant qu'éducateurs : à tel âge, certaines interdictions s'imposent. Mais ce n'est pas toujours simple : parfois on demande même au juge d'interdire les écrans, sans que ce soit suivi. Le numérique peut mettre les jeunes en difficulté... et en même temps leur permettre de s'évader, de se sentir mieux.*

Une professionnelle participante à un atelier

Au-delà des règles imposées, les professionnel·les mettent également en place des **actions concrètes d'accompagnement numérique**. 44 % déclarent aider les jeunes à accéder à un ordinateur, une connexion ou du matériel adapté, et 40 % les accompagnent dans leurs démarches en ligne (CAF, école, santé...). **D'autres organisent des ateliers collectifs de sensibilisation (22 %), accompagnent**

les jeunes confronté·es à des violences en ligne (11 %) ou mobilisent des acteurs externes comme des médiateurs numériques (10 %). Ces pratiques témoignent d'une volonté d'aller au-delà du simple contrôle, pour intégrer le numérique dans l'accompagnement éducatif quotidien.

...: **Vers un e-professionnalisme assumé**

Parallèlement à cette régulation quotidienne, certain·es professionnel·les considèrent désormais leur présence dans les espaces numériques comme indispensable (Cheval, 2025). Pour ces dernier·ères, **les réseaux sociaux constituent aujourd'hui une véritable « rue numérique » où les jeunes circulent, se socialisent et s'exposent**. Dans cette perspective, la question n'est pas de savoir s'il faut y être, mais bien **comment y être de manière lisible, sécurisée et éducative**.

La période de pandémie a montré que les réseaux sociaux peuvent devenir de **véritables espaces de maintien du lien éducatif**. Par exemple, des éducateur·rices ont utilisé Snapchat pour organiser des ateliers ou maintenir une présence éducative auprès des jeunes confiné·es (Preist-Lagache et al., 2014). WhatsApp

est souvent utilisé par les professionnel·les notamment pour faciliter l'accompagnement des jeunes. (Plantegenet, Melou)

Dans le même esprit, de plus en plus de **professionnel·les appuient leur travail de rue sur les réseaux sociaux** afin de toucher un maximum de jeunes. **Les canaux numériques deviennent alors de véritables passerelles** : annoncer une activité, donner un avant-goût de ce qui sera proposé, créer un premier contact et inciter les jeunes à se mobiliser collectivement. Selon El Massoudi (2022), ces pratiques hybrides illustrent la manière dont **le numérique peut renforcer la visibilité des éducateur·rices**, tout en facilitant la création d'une culture commune et le rapprochement avec les jeunes.

3. Les obstacles à surmonter pour un accompagnement numérique efficace

Malgré l'importance croissante du numérique, plusieurs obstacles restent à surmonter pour permettre aux professionnel·les d'agir de manière pertinente et efficace auprès des jeunes.

...: Un manque de cadre pour réguler les usages des jeunes et modifier les postures professionnelles

L'absence de cadre clair sur l'usage professionnel des réseaux sociaux fragilise les pratiques éducatives. Certain·es professionnel·les **maintiennent le lien avec les jeunes** via Snapchat, Instagram ou WhatsApp **de façon informelle**, souvent sur leur temps personnel, sans reconnaissance ni sécurisation de leur posture. Dans le travail social, des principes comme **la confidentialité, la neutralité ou la distance professionnelle** sont bien établis, mais transposés au numérique, ceux-ci deviennent **difficiles à appliquer**. En l'absence d'une politique générale sur les formes de régulation et d'accompagnement, les professionnel·les se retrouvent souvent isolé·es.

Tout d'abord, la question du partage d'autorité autour du numérique reste floue entre parents, ASE et lieux d'accueil. Même après un placement, les parents restent responsables des décisions impor-

tautes, sauf restriction du juge (C. civ. art. 375-7), ce qui oblige les professionnel·les à « faire autorité sans avoir l'autorité ». Or, il n'existe pas de directives spécifiques sur les dispositifs de communication numérique (Potin, 2023). **La distinction entre actes usuels et non usuels complique encore les pratiques** : par exemple, un achat de premier téléphone, considéré comme non usuel, nécessite l'accord parental, alors que la gestion d'un abonnement mensuel, classée comme usuelle, peut relever des tiers (familles d'accueil, éducateurs).

Par ailleurs, des questionnements éthiques et éducatifs se posent : comment poser des limites sans briser le lien éducatif ? Quand intervenir dans les pratiques en ligne des jeunes ? Où placer le curseur entre le besoin d'exploration des adolescent·es et la nécessité d'assurer leur sécurité ? Autant de dilemmes qui ne trou-

vent souvent de réponse qu'au moment où une inquiétude ou un incident surviennent, et face auxquels **les professionnel·les doivent souvent improviser, faute de repères clairs ou de cadre partagé**.

Face à ces questionnements, les professionnels se sentent parfois démunis. **Le Projet pour l'enfant²⁴ (PPE)**, créé par la loi de 2007 et renforcé en 2016, devait constituer un outil clé de concertation entre l'ASE, les parents et l'enfant, garantissant la continuité et la cohérence de son accompagnement. En pratique, il reste trop souvent perçu **comme une formalité administrative, peu outillé et difficile à mettre en œuvre** dans un contexte de surcharge des professionnels (Ramadier & Goulet, 2019). Les questions numériques, équipement, abonnements, réseaux sociaux, autonomie progressive, sont rarement intégrées au PPE, alors même qu'elles structurent la vie quotidienne des jeunes placés.

Alors que les outils de concertation peinent déjà à intégrer cette réalité numérique, le projet de loi examiné en janvier 2026 pourrait encore fragiliser l'accompagnement en protection de l'enfance.

Faute de cadre spécifique pensé pour l'ASE, cette mesure pourrait soulever des difficultés majeures :

- **Sur le plan juridique** : L'absence de précisions sur la responsabilité des professionnels en cas de contournement de la règle laisserait ces derniers dans une insécurité constante face aux incidents potentiels (enfant victime ou commettant un délit en ligne).
- **Sur le plan éducatif** : Ce rôle de contrôle risquerait de fragiliser l'alliance éducative entre le jeune et le professionnel. En imposant une application rigide du règlement, là où l'enfant en famille conserverait une marge de négociation, la loi pousserait les jeunes à contourner les interdits et se soustraire à la vigilance des professionnels. Par ailleurs, pour les professionnels ayant adopté une posture d'accompagnement, cette législation empêcherait tout travail de médiation autour de pratiques pourtant inévitables, privant ainsi les jeunes de tout cadre protecteur.
- **Sur le plan social** : Pour ces jeunes aux parcours marqués par les ruptures, l'interdiction menacerait ce qui constitue souvent leur unique fil conducteur avec leurs repères affectifs et leur entourage.

²⁴ Le projet pour l'enfant : selon l'article L 223-1 du CASF, un projet pour l'enfant est établi pour chaque mineur accompagné. Ce document, de la responsabilité de l'ASE, précise les actions qui seront menées auprès de l'enfant et de ses parents.

...: Un potentiel éducatif peu exploré

Le livre blanc de la Fondation pour l'Enfance (2024) rappelle l'importance d'un **accompagnement qualitatif qui favorise le dialogue**. Les règles doivent être adaptées aux besoins affectifs et sociaux selon l'âge et co-construites avec les jeunes afin d'assurer un cadre éducatif réaliste et cohérent. Le défi actuel pour les professionnels consiste à passer d'une logique de contrôle à une démarche de co-construction.

Pourtant, les pratiques numériques **restent rarement envisagées comme un levier éducatif** : partage de savoirs, développement de **l'esprit critique**, créativité ou renforcement du lien de confiance. Le numérique demeure ainsi un angle mort de l'accompagnement, alors qu'il occupe une place centrale dans la vie des jeunes. Seuls **22% des professionnels** interrogés dans le cadre de l'enquête déclarent avoir organisé des **ateliers de sensibilisation**, **11% déclarent avoir accompagné des jeunes face aux violences en ligne** et **seulement 10% ont eu recours à des médiateurs numériques**.

Il est intéressant de noter qu'en **population générale, la sensibilisation au numérique est largement diffusée** : 81 % des 11-17 ans déclarent avoir déjà été sensibilisé-es aux usages responsables d'Internet, et 91 % estiment que ces actions leur ont été utiles pour mieux réagir face aux risques en ligne (Arcom, 2025). À l'inverse, les jeunes accompagné-es dans le cadre de la Protection de l'enfance bénéficient **beaucoup moins concerné-es de ces dispositifs**. Plus d'un-e jeune sur deux interrogé-es dans cadre de l'enquête Ansa-Sopra Steria indiquent **n'avoir jamais participé à un atelier ou une discussion sur le sujet avec un-e adulte référent-e**. De plus, **près des deux tiers ne souhaitent pas qu'on leur explique davantage** le fonctionnement d'Internet et des réseaux sociaux, une réticence particulièrement marquée chez les 16-18 ans (67 %). On peut faire l'hypothèse que ce décalage traduit à la fois un accès inégal aux actions de prévention et la nécessité de repenser la manière dont ces sujets sont abordés et intégrés dans le quotidien éducatif.

— *En Protection de l'enfance les professionnels sont plutôt dans une démarche de gestion de conflit autour du numérique. Le sujet va être majoritairement : comment on régule la vie collective dans un environnement numérisé, comment on respecte autrui. On est plutôt dans une régulation des mésusages plutôt que dans une démarche pédagogique*

**Une professionnelle des Apprentis d'Auteuil
antenne région Sud Est**

Si un cadre d'usage reste nécessaire pour accompagner l'intériorisation des règles et interdits, à l'image de ce qui se joue dans une famille, il importe aussi de reconnaître le numérique comme un support éducatif à part entière. Il peut devenir un espace de dialogue et de responsabilisation, où les adultes aident **les jeunes à construire leurs repères et à développer leur autonomie**. Les professionnel·les rencontré-es en atelier dans le cadre de la présente étude partagent cette conviction : conscient·es que **les jeunes trouveront toujours des moyens de contourner les interdits**, certain·es cherchent à s'adapter

en développant des espaces de **dialogue et de négociation**, plutôt que de s'en tenir à un contrôle unilatéral.

Dans cette perspective, **l'éducation aux médias doit venir renforcer l'esprit critique des jeunes** notamment à travers des pratiques régulières d'écriture, de lecture, d'analyse d'images ou encore de participation à des groupes de parole (Foignet-Pohren, 2022). Il devient incontournable pour les professionnel·les de la Protection de l'enfance de **se former aux usages et aux dérives que le numérique peut engendrer**. (Plantegenet, Melou, 2024).

...: **Un manque d'espaces d'échanges et de réflexion**

Le sujet du numérique fait rarement l'objet d'un temps d'échange dédié entre professionnels, y compris dans leurs espaces de réflexivité. Les pratiques de médiation, de prévention ou les partenariats avec des acteurs de la médiation numérique existent mais sont encore trop peu mobilisés.

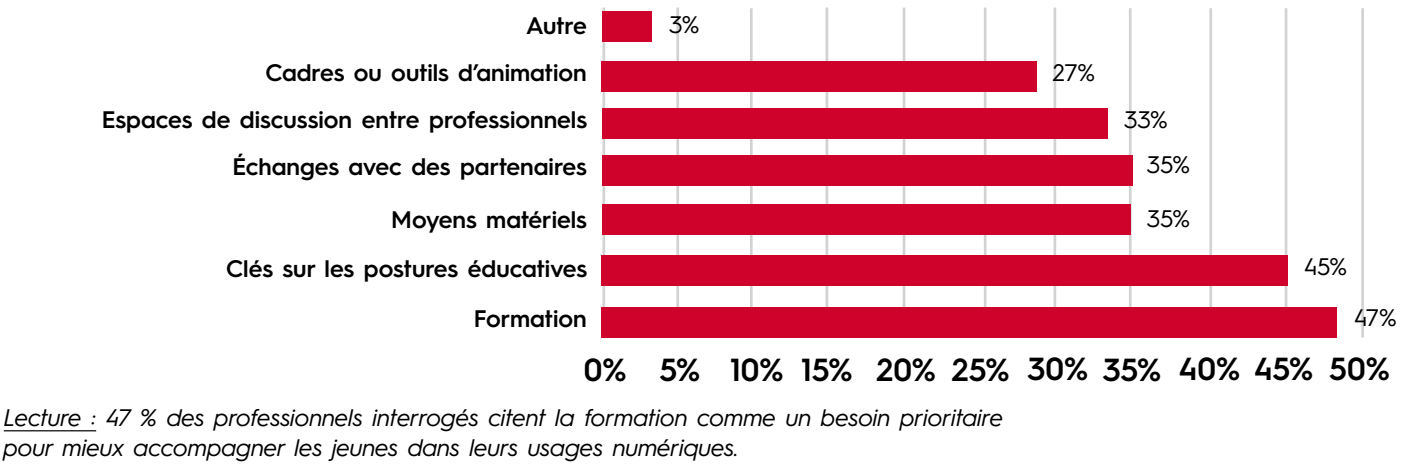
La nouveauté technologique génère des incertitudes qui bousculent les repères professionnels (Potin & Trelu, 2016). Les acteurs doivent ainsi relever deux enjeux éthiques essentiels : **faire des outils numériques de véritables alliés éducatifs et trouver l'équilibre entre l'accompagnement vers l'autonomie des mineur-es et leur protection.**

💬 — *L'action sociale fait face au numérique donc on pousse le fait qu'il faut, dans les programmes de formation des travailleurs sociaux, intégrer un module avec une dimension de culture numérique. C'est crucial d'y répondre*

Une professionnel d'Emmaüs Connect

Afin de répondre à ces enjeux, les professionnel·les interrogés dans le cadre de la présente étude font part d'un certain nombre de besoins qui, tous métiers confondus, convergent autour de deux priorités : **se former aux usages des réseaux sociaux** (47 %, jusqu'à 80 % chez les travailleur·ses sociaux·les polyvalent·es et 71 % chez les référent·es ASE) **et disposer de repères pour adopter la bonne posture éducative** (45 %, dont 70 % chez les travailleur·ses sociaux·les). Viennent ensuite les besoins matériels (35 %), les échanges avec des experts externes (35 %) et les espaces de discussion entre pairs (33 %).

Les besoins des professionnel·les face au numérique



Source : Etude Ansa-Sopra Steria, 2026

- Si les écarts entre professions restent minimes, ils révèlent toutefois des contextes et des préoccupations spécifiques :
- **Les assistant·es familiaux·les** se disent davantage centré·es / accordent une importance particulière aux moyens matériels (35 %), ce qui reflète les spécificités de leur cadre d'accueil / champ d'action
 - **Les psychologues** expriment plus souvent un besoin d'espaces de discussion entre pairs (54 %)
 - **Les chef·fes de service** mettent en avant la nécessité de formation et

- d'outillage, 65 % d'entre eux·elles souhaiteraient bénéficier d'une formation.
- **Les éducateur·rices spécialisé·es** se situent à la croisée de ces besoins, exprimant à la fois l'importance de la posture éducative (44 %) et le recours à des partenaires externes (42 %).
- **Les référent·es ASE** sont ceux·celles qui mentionnent le plus massivement le besoin d'être formé·es aux usages numériques (71 %) et d'être accompagné·es dans leur posture éducative (57 %), signe d'une volonté de se doter d'outils solides pour accompagner les jeunes.

💬 — *On a besoin de moyens pour que les professionnels soient formés. Il manque des outils, faciles à utiliser et construits avec des travailleurs sociaux, pour des travailleurs sociaux*

Une professionnelle de la Croix-Rouge

04

Pratiques
et initiatives
inspirantes

Un certain nombre d'initiatives repensant l'accompagnement éducatif à l'ère du numérique ont vu le jour. Elles constituent autant de **pistes d'inspiration** pour construire des approches articulant inclusion numérique, soutien éducatif et expression des jeunes.

Cette partie vise à mettre en lumière des pratiques existantes répondant à plusieurs des enjeux identifiés dans ce livre blanc. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais d'une **sélection destinée à enrichir la boîte à outils des institutions et des professionnels** désireux de transformer leurs pratiques.

1. Favoriser la présence éducative en ligne

L'aller-vers et la présence éducative en ligne consistent à **repérer et accompagner les jeunes là où ils se trouvent** : sur les réseaux sociaux, les messageries ou les plateformes de jeu.

Cette présence peut prendre la forme d'un **dispositif institutionnel ou associatif**, comme les Promeneurs du Net ou l'association Entr'Actes, qui assurent une présence éducative identifiable et sécurisée auprès des jeunes sur les réseaux. Il peut aussi s'agir **d'initiatives individuelles**, notamment lorsque des professionnel·les renforcent leur présence en ligne pour

maintenir un lien de confiance et faciliter les échanges. Pendant la crise sanitaire du Covid-19, certain·es éducateur·rices ont utilisé Snapchat pour **maintenir une relation éducative avec les jeunes**, en s'inspirant des principes du travail de rue. Ils·elles ont ainsi organisé des ateliers, relayé des aides alimentaires et préservé le lien quotidien grâce aux stories et aux chats de l'application, restant connecté·es à la vie du quartier. Par cet usage, ils·elles ont véritablement joué un rôle de **médiateur·rices numériques** (Bortolotti, 2024).



Les Promeneurs du Net – Favoriser la présence en ligne pour créer et maintenir du lien

Le dispositif des **Promeneurs du Net (PdN)** se présente comme une réponse à la généralisation du numérique dans la vie quotidienne des jeunes. Il propose aux professionnel·les de la jeunesse, exerçant dans différentes structures, de créer des **profils professionnels nominatifs** sur les réseaux sociaux les plus utilisés afin de prolonger leur action éducative sur ce nouveau territoire d'intervention. Chaque professionnel·le signe une convention l'engageant à assurer une présence régulière en ligne, ainsi qu'à participer aux temps de coordination et aux animations collectives organisées dans le cadre du réseau départemental.

Les missions des Promeneurs du Net sont variées : **créer ou renforcer les liens** avec les jeunes et leurs familles, rompre l'isolement et réduire les inégalités, conseiller et informer, proposer un soutien et orienter vers les structures adaptées. Ils participent également à l'éducation aux médias et à l'information, et encouragent les projets collaboratifs et responsables sur le numérique.

Ce dispositif est né d'un double constat : **le désintérêt relatif pour les espaces physiques d'accueil de la jeunesse**, et l'insuffisance d'interactions entre éducateurs et jeunes sur Internet, qui laisse trop souvent ces derniers livrés à eux-mêmes. Les pratiques de communication en ligne offrent en effet de **nouvelles possibilités** : elles facilitent le lien et l'entrée en relation dans certaines situations, pour certains jeunes. Mais **l'équilibre est fragile**, car une présence trop marquée peut être perçue comme **intrusive**.

Les usages des réseaux sociaux par les Promeneurs du net sont très **diversifiés** : ils varient selon **l'approche adoptée**, le rythme d'activité et les outils mobilisés. Les profils des Promeneurs eux-mêmes sont hétérogènes : certains disposent d'une longue expérience des outils numériques, tandis que d'autres découvrent seulement ces environnements ou commencent à les intégrer à leur pratique. Une spécificité du dispositif est la nécessité de **posséder un compte sur les réseaux sociaux**, ce qui confronte amène les professionnel·les à un exercice particulier : celui de la présentation de soi en ligne.

L'objectif principal demeure de **poursuivre, sur Internet, la démarche éducative** déjà engagée par les différents acteurs auprès des jeunes sur les territoires.

Pour en savoir plus : [Cliquez ici](#)



Innover grâce aux maraudes numériques : l'expérience d'Entr'Actes

Face à l'essor de la prostitution des mineurs en ligne, l'association **Entr'Actes** a choisi d'adapter ses pratiques en développant des **maraudes numériques**. Cette démarche vise à rencontrer les jeunes directement sur les réseaux sociaux qu'ils fréquentent massivement (Snapchat, Instagram, TikTok), dans une logique d'« aller-vers » numérique.

Les maraudes reposent sur un **binôme** : un·e éducateur·rice spécialis·ée, chargé·e de créer de la relation et de la confiance, et un·e professionnel·le du numérique, responsable de la veille et de l'animation sur les réseaux. Ce duo permet de combiner la compétence éducative et la maîtrise des codes numériques.

Concrètement, la communication par SMS ou téléphone devenant de plus en plus difficile (changements fréquents de numéro ou d'appareil), les éducateur·rices privilégient désormais les réseaux sociaux. Les jeunes y répondent plus volontiers, certain·es allant même jusqu'à contacter directement l'association via Instagram. Pour les toucher efficacement, Entr'Actes diffuse des **vidéos courtes et ludiques** centrées sur la réduction des risques, en veillant à employer un langage simple, adapté à leur univers.

Cette présence en ligne s'accompagne d'une **veille en continu** : nouveaux hashtags, tendances émergentes, plateformes récemment utilisées. Le fait que les éducateur·rices se montrent présent·es sur ces espaces numériques, et qu'ils utilisent les mêmes outils que les jeunes, renforce leur crédibilité et crée un lien de confiance.

Les maraudes numériques ne remplacent toutefois pas les interventions en face-à-face. Elles les complètent par des actions dans les collèges, centres sociaux et Missions locales, afin de renforcer la **prévention**. Comme le rappellent les professionnel·es, il vaut mieux agir en amont, avant que les jeunes ne basculent dans des situations de grande vulnérabilité.

Enfin, lorsqu'il s'agit d'identifier et protéger les mineur·es sur les sites proposant des services de prostitution, les personnes effectuant ces maraudes doivent faire preuve de beaucoup de tact dans leur intervention. La prise de contact se fait via un message type, un appel ou un vocal. Il est primordial d'adopter une **approche très progressive** afin de créer un lien de confiance, ces jeunes étant souvent très méfiant·es.

L'expérience d'Entr'Actes illustre ainsi la nécessité **d'innover dans les pratiques éducatives** : ses intervenant·es investissent la « rue numérique » où se trouvent les jeunes, ce qui est complémentaire avec l'accompagnement hors ligne.

Pour en savoir plus : [Cliquez ici](#)

2. Développer les actions de médiation numérique inclusives

La médiation numérique éducative désigne l'ensemble des pratiques visant à accompagner les jeunes dans leurs espaces numériques quotidiens tout en garantissant à chacun-e un accès effectif aux outils, aux ressources et aux compétences nécessaires. Cette notion peut inclure tout type d'outils numériques utilisés dans un cadre éducatif, social ou thérapeutique, par exemple les jeux vidéo, la réalité virtuelle ou les escape games (Guzniczak et Mangematin, 2024).

Dans le cadre de ce livre blanc, nous avons choisi de retenir une définition plus resserrée, proche de celle proposée par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et qui désigne **les techniques et méthodes d'accompagnement vers l'autonomie numérique**, qu'il s'agisse de faciliter l'accessibilité matérielle ou cognitive au numérique²⁵.

Les activités de médiation numérique sont variées : réduction de la fracture numéri-

que par la mise à disposition de matériel, accompagnement aux démarches administratives et usages de base, accès aux droits, etc. En 2024, selon l'observatoire de l'inclusion numérique de la MedNum, les actions numériques menées par les structures de la médiation numérique se concentrent sur :

- La maîtrise des outils du quotidien (94 %),
- Les usages sécurisés (84 %),
- La compréhension du monde numérique (83 %),
- L'aide aux démarches administratives (80 %),
- L'accès à internet et au matériel (76 %, en hausse).

Certaines associations ont développé une offre adaptée aux publics qu'elles accompagnent, en ciblant notamment les populations les plus vulnérables.



Emmaüs Connect : lutter contre la fracture numérique grâce à la médiation numérique

Créée en 2013, Emmaüs Connect accompagne les publics en situation de précarité (personnes sans emploi, jeunes majeurs, familles isolées, publics hébergés...) **vers l'autonomie numérique**, afin de lutter contre **l'exclusion** et de **favoriser l'accès aux droits**.

L'association agit à l'intersection de l'action sociale et de la médiation numérique, en s'appuyant sur trois missions complémentaires :

- **Outiller les publics précaires** : au sein des espaces de solidarité numérique, les bénéficiaires peuvent accéder à du crédit mobile et Internet à tarif solidaire, ainsi qu'à du matériel reconditionné vendu à prix réduit.
- **Accompagner les publics en difficulté** : des parcours d'initiation, des ateliers ciblés et des permanences connectées, permettent aux personnes accompagnées d'acquérir les compétences numériques de base.
- **Former les acteurs et actrices de la solidarité** : grâce à un organisme de formation et au réseau des Relais Numériques, Emmaüs Connect soutient la montée en compétences des professionnel·les du social face aux enjeux d'inclusion numérique.

Pour mener à bien ces missions, l'association déploie plusieurs initiatives territoriales :

- **Le programme Triptik**, à destination des primo-arrivants, combinant 150 heures de formation en français, en numérique et en accès aux droits ;
- **La cogestion du tiers-lieu "Le Shadok"** à Strasbourg, lieu ressource pour promouvoir un numérique responsable, inclusif et citoyen ;
- **Les parcours "Santé Connectée"** dans les Hauts-de-France, composés de modules d'initiation numérique et de prise en main de services de santé en ligne ;
- **La distribution de packs maraudes** en Seine-Saint-Denis, comprenant un smartphone et une carte SIM pour des personnes sans abri ou mal logées.
- **Des interventions dans les collèges et structures jeunesse**, notamment dans les territoires où l'association est implantée (Nord, Île-de-France, Isère, Centre-Val de Loire), autour de la culture numérique, du cyberharcèlement, des fake news et de la Protection des données personnelles.

Concernant **la Protection de l'enfance**, Emmaüs Connect intervient ponctuellement auprès de jeunes suivis par l'Aide sociale à l'enfance. En partenariat avec certains Conseils départementaux ou établissements de l'ASE, l'association **fournit du matériel reconditionné et accompagne à la prise en main des équipements**. À Roubaix, par exemple, l'opération "La Collecte.tech" a permis d'équiper 50 jeunes de l'ASE du Nord avec des ordinateurs, contribuant à leur inclusion numérique et à la poursuite de leur scolarité.

Pour en savoir plus : [Cliquez ici](#)

²⁵ Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), Guide de sensibilisation à la médiation numérique – À destination des acteurs de la veille sociale, 2022.

3. S'appuyer sur les outils numériques comme supports éducatifs

Au-delà de son usage récréatif, le numérique peut devenir un **support éducatif, d'expression et thérapeutique**, lorsqu'il est intégré à une **démarche accompagnée et réfléchie**. En effet, celui-ci offre de nouveaux espaces **d'expérimentation et de symbolisation**, particulièrement pertinents pour les jeunes protégé-es, souvent en quête d'affirmation, de reconnaissance et de lien. Le jeu vidéo, la réalité virtuelle ou certaines applications permettent ainsi de travailler la confiance, les émotions, la projection dans l'avenir ou encore l'accès à l'information, à condition que les **professionnel·les accompagnent ces expériences et leur donnent sens**.

... Le jeu vidéo : un espace d'expérimentation et de construction identitaire

Le jeu vidéo offre aux adolescents un **espace symbolique d'expression et d'exploration**, particulièrement fécond au moment du passage entre l'enfance et l'âge adulte (Sylla, 2024). Le cadre du jeu constitue **un espace transitionnel** au sein duquel le jeune peut "être soi tout en changeant", exprimer ses émotions et expérimenter des rôles sans risque immédiat (Gozlan, 2024).

L'avatar joue ici un rôle central : **il devient un outil psychique permettant au jeune d'explorer qui il est, ou qui il pourrait être**, d'éprouver différentes identités (sociales, culturelles, etc.) et d'enrichir l'image qu'il a de lui-même. Le jeu offre des retours immédiats (succès, échec, reconnaissance) qui peuvent renforcer **l'estime de soi** et la **régulation émotionnelle**.

Comme le rappellent Guzniczak et Mangematin (2024), un support numérique n'a de **valeur éducative** que s'il s'inscrit dans un **dispositif structuré et réfléchi**. Son usage suppose :

- **Un écrit de cadrage** précisant les objectifs et les conditions d'utilisation,
- **Une stabilité des référents et du cadre** (animateur, rythme, lieu),
- **Un choix d'outils adaptés** aux besoins et aux capacités des jeunes,
- Et surtout, **une posture d'accompagnement** : c'est le-a professionnel·le qui donne sens à l'expérience, aide le-a jeune à faire le lien entre le virtuel et le réel, et transforme les émotions suscitées (frustration, excitation, peur) en **matière éducative**.

Dispositifs numériques à visée éducative et thérapeutique (d'après Guzniczak & Mangematin, 2024)

Type de dispositif (selon Guzniczak & Mangematin, 2024)	Description	Objectif principal	Apport éducatif ou thérapeutique	Public cible
Médiation par le jeu vidéo (ex : <i>Minecraft</i> <i>Fortnite</i>)	Jeu vidéo grand public choisi par le patient	Expression personnelle, cheminement psychique	Favoriser l'exploration de soi, mettre en scène les enjeux relationnels et individuels pour les travailler	Adolescents, jeunes adultes en suivi individuel
Jeux développés avec une finalité pédagogique, dans le cadre d'un accompagnement	Jeux collectifs, permettant des interactions entre les publics accompagnés	Accompagnement au cheminement psychique	Travailler le lien à l'autre, la dynamique de groupe et la coopération	Enfants, adolescents, jeunes adultes en contexte éducatif
<i>Escape game</i> éducatif (ex. CEF de Liévin)	Jeu interactif utilisant des supports numériques ou matériels	Sensibilisation à des thématiques sociales (harcèlement, sexualité, citoyenneté, vie sexuelle et affective)	Aborder des sujets éducatifs de manière interactive sous forme ludique	Adolescents, jeunes vivant en collectif
Réalité virtuelle immersive (ex. « Fred »)	Environnement virtuel interactif via casque VR	Offrir un espace sécurisé de projection et réflexion	Créer un espace sûr, immersif, qui favorise l'expression de soi et la réflexivité	Jeunes adultes et adultes en vulnérabilité sociale/psychologique

... Les applications numériques : supports d'information, de prévention et d'insertion

Les applications numériques offrent **de nouvelles façons d'informer, de prévenir et d'accompagner les jeunes**. Interactives et accessibles, elles traduisent des sujets parfois complexes en **supports ludiques et concrets**, tout en favorisant l'autono-

mie et le dialogue avec les professionnel·les. Elles constituent ainsi des **outils de médiation** précieux pour aborder des questions de santé, de sexualité ou d'accès aux droits.



AIME – Une application interactive pour aborder la vie affective et sexuelle avec les jeunes

L'application AIME est née d'un besoin constaté sur le terrain par le lieu d'accueil et d'orientation des mineurs non accompagnés de Taverny : **le constat d'un manque de supports éducatifs adaptés pour parler de vie affective et sexuelle avec ce public.**

Les outils existants reposaient souvent sur **des visuels ou des formulations susceptibles de heurter la sensibilité de ces jeunes**, tandis que **la barrière de la langue et les différences culturelles** rendaient difficile la compréhension des messages de prévention.

Les professionnel·les ont observé que ces sujets, pourtant essentiels à la construction et à la santé des adolescents, suscitaient souvent de **l'évitement, de la gêne ou de l'anxiété**. Beaucoup de jeunes ne connaissaient pas les **risques, ni le fonctionnement de leur corps ou les repères légaux propres à la société française**. Ces écarts pouvaient entraîner des situations **de mise en danger**.

Conçue par et pour des professionnels de terrain (éducateurs, psychologues, infirmiers, enseignants), l'application AIME vise à **transmettre des informations claires, accessibles et interculturelles** sur le corps, les relations, le consentement, la contraception ou les infections sexuellement transmissibles. L'objectif est de permettre à chaque jeune, quelle que soit son origine, d'accéder à **un niveau d'information suffisant pour mener une vie affective et sexuelle protégée et épanouissante**.

L'application se distingue par son **approche participative et sécurisante**. Les contenus sont traduits en plusieurs langues, accompagnés d'enregistrements vocaux et d'illustrations neutres **adaptés à la diversité des publics accueillis**. Les jeunes explorent des situations concrètes, inspirées de leur quotidien : **discussions autour du consentement, de l'attirance, du harcèlement ou des incompréhensions culturelles**. Ces supports visent à susciter **le questionnement, le dialogue et la réflexion collective**.

AIME est utilisée en parallèle d'ateliers collectifs **animés par les éducateurs dans les lieux d'accueil et d'orientation**. Ces temps permettent de **favoriser l'expression, la compréhension du cadre légal et le respect mutuel**. L'articulation entre outil numérique et accompagnement en présentiel garantit **un cadre bienveillant et facilite la prise de parole sur des sujets intimes souvent tabous**.

Initialement pensée pour les jeunes migrants, l'application pourrait s'élargir à d'autres publics accompagnés par la Protection de l'enfance, répondant ainsi à un enjeu plus large **d'égalité d'accès à l'information et de prévention universelle**. Pour les professionnels, AIME représente un outil d'appui concret pour animer des temps de sensibilisation, ouvrir le dialogue et partager des informations sur la vie affective et sexuelle.

[Cliquez ici](#)

... Le numérique comme support d'expression et de création collective

Au-delà de ces usages quotidiens, **le numérique peut devenir un levier de créativité et d'affirmation de soi** pour les jeunes accompagnés en Protection de l'enfance. Lorsqu'il est intégré dans des projets collectifs, il soutient la participation, la coopération et renforce la confiance en soi et permet aux jeunes de se raconter autrement.

De nombreuses structures expérimentent aujourd'hui **des formes de médiation numérique créatives** : réalisation de podcasts, de vidéos ou de blogs collaboratifs,

création d'avatars, etc. Ces démarches, menées avec les professionnel·les, offrent aux jeunes la possibilité de **mettre des mots et des images sur leurs vécus**, de partager des expériences et de valoriser leurs compétences.

Ces projets s'inscrivent dans une approche éducative où le numérique devient **outil d'émancipation**, favorisant le lien, le dialogue et la co-construction entre jeunes et professionnels.



Le Labo des histoires – Le numérique au service de la créativité et de la parole des jeunes

Créé en 2011, le Labo des histoires est une association nationale d'intérêt général qui promeut **l'écriture créative auprès des jeunes de 6 à 25 ans**, en métropole et dans les territoires ultramarins. Présente dans quatorze antennes régionales, elle organise chaque année environ **3 000 ateliers gratuits, animés par des auteurs, scénaristes ou artistes professionnels**.

Au-delà de l'écriture sur papier, **le Labo des histoires mobilise le numérique comme support d'expression et de valorisation**. Les jeunes participent **à la création de podcasts, blogs collaboratifs, courts-métrages, gazettes ou récits numériques interactifs**, qui favorisent la diffusion de leurs productions et le partage de leurs expériences.

Parmi les initiatives locales, **le projet « Traversées », mené au Havre**, a réuni des adolescents autour **d'ateliers d'écriture, d'enregistrements sonores et de balades urbaines**. Les textes produits ont été **mis en voix, enregistrés et diffusés en ligne**.

Le Labo des histoires montre comment **les créations narratives numériques peuvent devenir des supports d'expression et de coopération**. Dans les structures de Protection de l'enfance, ce type d'approche peut servir à :

- **Accompagner les jeunes dans la reprise de leur récit personnel**, en les invitant à écrire ou raconter leur quotidien sous une forme collective et créative ;
- **Valoriser leurs productions à travers des supports numériques** (podcasts, mini-séries, blogs) qui rendent visibles leurs expériences et leurs talents ;
- **Ouvrir des espaces d'échange entre jeunes et professionnels** autour des histoires produites, pour favoriser l'écoute, la compréhension mutuelle et la confiance.

Pour en savoir plus : [Cliquez ici](#)

4. Adopter une approche éducative positive du numérique

Face aux inquiétudes souvent associées aux écrans, certaines équipes éducatives font le choix d'une **approche positive du numérique** : non pas le bannir, mais l'intégrer à la relation éducative pour en faire **un support de dialogue, de réflexion et de responsabilisation**. Ces démarches visent à **dédiaboliser les usages**, à **prévenir les risques en amont** et à soutenir le développement d'un **esprit critique** chez les jeunes plutôt que d'imposer des interdictions.

Elles s'inscrivent à la fois dans des **espaces formels** (ateliers structurés, séances de prévention, projets collectifs) et dans des **temps informels** du quotidien (échanges spontanés, moments partagés autour d'un écran, discussions sur une vidéo ou un jeu pour ouvrir le débat). Cette double approche permet de **replacer le dialogue au cœur** de l'éducation au numérique, de partir des **pratiques concrètes des jeunes** et de construire progressivement **un cadre éducatif partagé**.

Le numérique devient ainsi **un levier éducatif** : un moyen d'aborder avec les jeunes des sujets variés (santé, amitié, sexualité, respect d'autrui), tout en travaillant la confiance, l'autonomie et la citoyenneté.



Ateliers collectifs en MECS – Prendre du recul sur ses usages numériques

À la MECS Jacques Laval (Val-d'Oise), un éducateur a mis en place **un atelier collectif autour des usages du smartphone et des règles associées**. L'objectif est de faire réfléchir les jeunes sur **leurs pratiques quotidiennes** et les encourager à adopter une utilisation responsable et autonome du numérique.

L'atelier débute par **un brainstorming participatif** : « À quoi sert ton téléphone ? ». Les jeunes listent les usages possibles (appels, réseaux sociaux, musique, GPS, photos, démarches administratives...) avant de les **classer ensemble en deux catégories : "utile" et "loisir"**. Cette première séquence permet **d'ouvrir la discussion sur la place du numérique dans la vie quotidienne**, entre nécessité et distraction.

La deuxième partie de la séance invite les jeunes à **débattre de situations concrètes** : peut-on filmer quelqu'un sans son accord ? téléphoner dans le bus ? regarder des vidéos dans la rue ? À partir d'exemples tirés du quotidien, l'éducateur **introduit les règles légales et sociales** (respect de la vie privée, politesse, sécurité routière). Cette approche permet de **traduire le cadre juridique en situations vécues** et de rendre la loi plus accessible.

L'atelier repose sur une **pédagogie interactive et non culpabilisante** : les jeunes sont placés en position d'acteurs, invités à échanger leurs points de vue et à justifier leurs choix. En fin de séance, ils identifient collectivement ce qu'ils souhaitent changer ou surveiller dans leurs usages.

En mobilisant **le smartphone comme point d'entrée éducatif**, cette activité permet de repenser l'usage numérique avec les jeunes, de favoriser le dialogue autour des pratiques et de développer l'esprit critique face aux contenus en ligne. Elle illustre une approche éducative positive où **la prévention passe par la compréhension, le débat et l'expérimentation, plutôt que par l'interdiction**.

Certains Départements ont souhaité **dépasser les logiques propres à chaque structure** en proposant **des espaces collectifs de réflexion et d'échange** autour des usages numériques en Protection de l'enfance.



La Fresque des écrans – Un atelier collectif pour comprendre le numérique

La Fresque des écrans est un atelier collaboratif conçu par l'Entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire **COLORI** pour **aider les jeunes et les adultes à mieux comprendre les impacts du numérique dans leur vie quotidienne**. Inspirée de la Fresque du climat, elle repose sur un jeu de cartes thématiques abordant les grands enjeux liés aux usages numériques : hyperconnexion, économie de l'attention, désinformation, cyberharcèlement, Protection de la vie privée ou encore influence des réseaux sociaux et des jeux vidéo sur la perception de soi et du monde.

Pendant deux à trois heures, les participants travaillent en petits groupes pour relier ces cartes entre elles, **identifier les liens de cause à effet et discuter des conséquences** sur leurs propres pratiques. Ils abordent notamment les effets du numérique sur le sommeil, l'humeur, la confiance en soi ou la relation aux autres, tout en identifiant **des pistes d'actions concrètes pour développer un usage plus équilibré**.

L'atelier invite à réfléchir à la manière de **préserver son attention et son libre arbitre**, de **protéger sa vie privée** et de **cultiver l'esprit critique et l'intelligence émotionnelle** face aux contenus en ligne.

Animée sans recours aux écrans, la Fresque favorise **la réflexion collective et la coopération**, tout en restant accessible et ludique. Elle constitue ainsi un **outil de sensibilisation et de prise de conscience** particulièrement **adapté aux jeunes publics**.

Pour en savoir plus : [Cliquez ici](#)



ODPE Saint Denis – Un atelier pour penser autrement les usages numériques

En 2021, l'Observatoire départemental de la Protection de l'enfance de la Seine-Saint-Denis (ODPE 93) a organisé un atelier intitulé « Numérique et Protection de l'enfance : quels usages, apports et enjeux pour les pratiques professionnelles ? » qui a réuni chercheurs, cadres, éducateurs et assistants familiaux. Cette rencontre visait à analyser **les transformations induites par les outils numériques dans la relation éducative, le maintien du lien familial et les trajectoires d'autonomie des jeunes**.

Les échanges, animés par Émilie Potin (chercheuse à l'Université Rennes 2) et Abdoulaye Dia (éducateur au sein de l'association AVVEJ), ont souligné la nécessité de dépasser une approche centrée sur les risques pour reconnaître le numérique comme un espace éducatif.

Les discussions ont également fait émerger plusieurs enseignements : **la reconnaissance des usages numériques comme pratiques sociales à accompagner, la construction d'un cadre éducatif partagé, et la formation des professionnels aux réalités numériques des jeunes**.

En partant des enseignements de l'atelier, l'association AVVEJ et la Mission métropolitaine de prévention des Conduites à risques ont développé **un projet de formation à destination de dix professionnels de la Protection de l'enfance**.

Ce programme visait à explorer le numérique comme **support de médiation culturelle**, en l'utilisant au service des missions habituelles des équipes éducatives :

- Développer la créativité et la coopération des jeunes,
- Stimuler leur réflexion critique,
- Et les accompagner dans l'acquisition de nouvelles compétences (graphiques, musicales ou communicationnelles).

La formation proposait aux participants **d'approfondir leurs compétences numériques, de transposer leurs savoir-faire éducatifs dans l'univers digital et de découvrir des outils libres d'accès** (graphisme, musique, communication) **permettant d'enrichir le travail de médiation avec les jeunes**.

Par cette initiative, le Département de la Saint-Denis fait du numérique un objet de **réflexion, de formation et d'innovation éducative**, rassemblant plusieurs acteurs pour construire **une culture partagée du numérique au service de l'émancipation des jeunes**.

Pour en savoir plus : [Cliquez ici](#)

Interview avec **Adrien Taquet**



Ancien Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé entre 2020 et 2022

Comme Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles jusqu'en 2022, comment avez-vous été confronté à l'enjeu croissant que représente le numérique pour les enfants et les jeunes protégé-es et comment avez-vous tenté d'y répondre ?

Nous y avons été confrontés à plusieurs égards. Durant la covid 19, tout d'abord, un certain nombre d'enfants en foyer n'allaient plus à l'école et n'avaient donc plus de liens avec le monde social extérieur. En hébergement collectif et chez les assistant-es familiaux-les, l'équipement informatique était très limité. L'Etat, mais aussi des acteurs économiques, ont fait en sorte **d'équiper des foyers en boxes internet et en ordinateurs**. Malgré toutes les difficultés rencontrées durant cette

période, le développement de nouveaux moyens pour « maintenir le lien » grâce à l'appel vidéo par exemple, a permis de faire évoluer les pratiques et a créé de nouvelle façon d'instaurer des relations entre les jeunes relevant de l'ASE et l'extérieur. Je me suis aussi bien sûr intéressé **aux droits des enfants protégé-es**. A l'époque, nous avons constaté que les jeunes majeur-es sortant de l'ASE connaissaient peu leurs droits et que les éducateurs et éducatrices étaient noyé-es par le quotidien, et qu'il fallait les accompagner pour réduire cette fracture numérique. L'Etat a accompagné des initiatives telles que la **création d'applications** pour faciliter l'accès aux droits, à l'instar de l'application B-ASE de la CNAPE. La Caisse des dépôts a également investi dans la **formation des professionnel-les et l'accès au droit via le numérique**. Enfin, la question de la **prostitution infantile** est un sujet que nous avons pris à bras le corps car ce phénomène a pris une place de plus en plus importante dans la société en général et dans le champ de l'Aide sociale à l'enfance également. Le numérique permet de recruter, fixer des rendez-vous, c'est donc un vrai sujet pour les jeunes de l'ASE, qui sont confrontés à des phénomènes de cyberbullying et de chantage qui conduisent les jeunes à se prostituer. Nous avons donc élaboré un **plan national de la prostitution juvénile**, qui concernait aussi les jeunes protégé-es. Sur la question de la **transformation des pratiques professionnelles à travers le numérique**, je citerais à titre d'exemple le dispositif Mousqueton, qui essaie de trouver des solutions auprès des enfants fugueurs de l'ASE en changeant la posture

professionnelle : puisqu'il ne sert à rien d'enfermer les jeunes et que l'on ne peut pas le faire, on peut en revanche recréer du lien en allant là où les jeunes sont. Par exemple, on va se rendre dans le squat où s'est réfugiée une jeune fille et on va maintenir le lien avec elle via Whatsapp, en échangeant régulièrement. Cela peut permettre de ramener progressivement des jeunes vers l'institution. Le dispositif mène également des « maraudes numériques » afin de renouer le lien avec les jeunes les plus éloignés.

Les risques identifiés dans le présent Livre blanc tels que la fragilisation de l'estime de soi, l'exposition à des contenus inadaptés, la banalisation de comportements à risque, ou encore la dépendance que crée le numérique, rejoignent-ils vos observations ?

Oui complètement. Même si ces risques ne sont pas spécifiques à l'ASE et concernent tous les enfants, alors que dans une famille vous pouvez espérer que les parents exercent une forme de contrôle parental et de sensibilisation au quotidien, c'est beaucoup plus difficile pour les jeunes de l'ASE qui vivent en établissement et qui présentent davantage de fragilités.

Le Livre blanc pointe un certain décalage entre l'omniprésence du numérique chez les jeunes, les dangers qui en découlent et le faible outillage/formation des professionnel-les pour les accompagner sur ce sujet. Avez-vous pu le constater également ? Et si oui, comment expliquer ce décalage selon vous ?

Il faut tenir compte de plusieurs facteurs : tout d'abord nous faisons face à une question de culture professionnelle,

puisque dans le Travail social, nous sommes plutôt dans une culture du travail par le lien et la présence physique. Ensuite, la question du sous-équipement des structures ne facilite pas les choses. Il y a aussi une question d'accompagnement à la parentalité, il ne faut pas oublier que la moitié des enfants bénéficiant d'une mesure d'accompagnement vivent chez eux avec leurs familles et pour beaucoup il y a aussi des allers-retours entre établissements et familles. Les assistant-es familiaux-les ne doivent pas être écartés de la question, et pourtant aujourd'hui ils ne sont pas formés à la question du numérique.

Nous avons pointé les difficultés de pilotage de la politique en matière de Protection de l'Enfance, notamment pour porter pleinement des sujets tels que le numérique. De votre point de vue, le sujet du numérique dans le champ de la Protection de l'enfance devrait-il faire l'objet d'une politique spécifique et qui devrait porter cette stratégie ?

On ne devrait pas avoir besoin d'une politique spécifique pour ces publics des jeunes de l'ASE, mais on les oublie trop souvent. Il faut donc sensibiliser le ministre chargé du numérique, mais aussi travailler ce sujet au sein du Groupe Enfance Protégée. Cette instance tripartite, qui réunit les directions compétentes de l'État, les départements et les associations opérationnelles est censée être le lieu où réfléchir à ces questions. Le numérique est un sujet interministériel : il faut trouver une manière transversale de le traiter, ensemble.

Références bibliographiques

Articles et travaux scientifiques

Belhomme, L. (2010). Interview de Serge Tisseron : l'identité et les liens transformés par les nouvelles technologies. *Cahiers de psychologie clinique*, 2010/2, n° 35, p. 31-55.

Bortolotti, R.-M. (2024). Entre panique et épreuve numérique : le cas de la prévention spécialisée. *Les Cahiers Dynamiques*, n° 83, p. 33-41.

Chardel, P.-A., & Rossé, E. (2024). Les identités à l'épreuve de l'hyper-connexion : enjeux éthiques, socio-philosophiques et psychologiques. *Enfances & Psy*, 2024/4, n° 102, p. 147-159.

Cheval, P. (2024). Prostitution des mineurs : innover grâce aux maraudes numériques. *Les Cahiers Dynamiques*, n° 83, octobre 2024.

Cheval, P. (2024). Pratiques informationnelles des enfants. Entretien avec Anne Cordier – Aller vers les solutions, ensemble. *Les Cahiers Dynamiques*, 2024/1, n° 83, p. 8-17

El Masoudi, Y. (2019). Accompagner à l'ère du numérique : les éducateurs de prévention à l'épreuve de la sociabilité numérique juvénile. *Les Cahiers Dynamiques*, n° 74, p. 57-68.

Foignet-Pohren, F. (2022). L'emprise des sens. Dans l'engrenage des réseaux. *Cahiers de l'enfance et de l'adolescence*, 2022/1, n° 7, p. 85-98.

Guzniczak, B., & Mangematin, J. (2024). Pour une meilleure prise en charge éducative par le numérique. *Les Cahiers Dynamiques*, 2024/1(83), 54-61.

Hénaff, G., Potin, É., & Sorin, F. (2023). Les enjeux de la concertation dans les dispositifs de Protection de l'enfance : l'exemple de la régulation des pratiques numériques des enfants placés. *La Nouvelle Revue Éducation et Société Inclusives*, n° 89-90.

Plantegenet, N. & Melou, F. (2024). L'accompagnement éducatif en MECS face à la disruption numérique. *Les Cahiers Dynamiques*, n° 83, 2024/1, p. 77-88.

Potin, É. (2021). La correspondance numérique des enfants placés. *Vie sociale*, n° 34, p. 193-205.

Potin, É., & Trelu, H. (2016). Les enjeux éthiques des pratiques numériques dans le secteur de la Protection de l'enfance. *Nouvelles pratiques sociales*, 28(2), p. 89-104.

Potin, É. (2024). Des éducateurs connectés ? Focus sur les nouvelles facettes du travail de surveillance. *Les Cahiers Dynamiques*, n° 83, p. 42-53.

Preist-Lagache, F., Mazoyer, A.-V., & Roques, M. (2014). Enjeux psychiques du virtuel à l'adolescence. Angoisse et anxiété – *Psychologie de l'adolescence*, p. 467-485.

Sorin, F. (2021). Les usages des réseaux sociaux numériques dans le cadre de l'accompagnement socioéducatif : l'exemple du dispositif « Promeneurs du Net » et de la présence éducative sur Internet. *Les Cahiers Dynamiques*, n° 83, p. 41-59.

Sylla, A. (2024). Enjeux psychiques du virtuel ludique à l'adolescence. Quand le jeu vidéo devient je-vis-de-haut, *Les Cahiers Dynamiques*, n°83, p. 62-73.

Trottier, M. (2022). L'influence des réseaux sociaux sur le processus de construction identitaire des jeunes. Essai présenté comme exigence partielle de la maîtrise en psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières.

Rapports institutionnels

Assemblée nationale. (2025). Rapport au nom de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de Protection de l'enfance, présidée par Laure Miller et rapportée par Isabelle Santiago.

Commission d'experts sur l'usage des écrans chez les enfants. (2024). Enfants et écrans : à la recherche du temps perdu, commission présidée par Isabelle Mouton et Amine Benyamina

Cour des comptes. (2020). La Protection de l'enfance : une politique inadaptée au temps de l'enfant. Rapport, novembre 2020.

Rapports d'observatoires, baromètres et études nationales

ANSA & Fondation Sopra Steria-Institut de France. (2021). Numérique et fragilités humaines. Fondation Sopra Steria-Institut de France

Arcom. (2025). Mineurs en ligne : quels risques ? quelles Protections ?

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)(2024), Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance.

Emmaüs Connect. (2025). L'action sociale face aux transformations numériques.

INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) (2024). Les chiffres clés de la jeunesse 2024.

Mednum – Observatoire de l'inclusion numérique. (2024). Réalités et perspectives du secteur de la médiation numérique en 2024. Rapport de l'Observatoire de l'inclusion numérique.

Observatoire national de la Protection de l'enfance (ONPE). (2021). Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution – Volet 1 : comprendre, voir, (se) mobiliser.

Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (OPEN) & Ipsos. (2024). Livre blanc – Parents, enfants & numérique (2^e édition).

Observatoire Départemental de la Seine-Saint-Denis. (2021). Les ateliers de la Protection de l'enfance – Synthèse de l'atelier : Numérique et Protection de l'enfance : quels usages, quels apports et risques et quels enjeux pour les pratiques professionnelles ?

Pôle Société. (2025). Baromètre du numérique.



À propos de l'Ansa :

Reconnue d'intérêt général, l'Agence nouvelle des solidarités (Ansa) est une association à but non lucratif engagée dans la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion. Elle intervient sur l'ensemble de la chaîne de l'innovation sociale : de la conception d'expérimentations à leur évaluation, jusqu'à leur essaimage.

www.solidarites-actives.com

À propos de Sopra Steria :

Acteur majeur de la tech en Europe, Sopra Steria agit, à travers sa politique Solidarités, pour accompagner les jeunes les plus vulnérables et leurs proches dans leur vie numérique. Le Groupe soutient des initiatives sociales locales, notamment à travers la Fondation Sopra Steria - Institut de France.

www.soprasteria.com